

PAYS D'UZÈS

RAPPORT D'
ACTIVITÉS 2016



SOMMAIRE

I- PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

• Le territoire	6/7
• La gouvernance	8/9
• Les finances	10/13
• Les ressources humaines	14/15
• La communication	16/17
• Les compétences de la CCPU	18
• Le projet de territoire	19
• Le programme Leader	20

II- EXERCICE DES COMPETENCES

Les compétences obligatoires	21
1. ZA Pont des Charrettes	21
2. ZA du Grand Lussan	21
3. ZA du Mas de Mèze	21/22
4. ZA Les Sablas à Montaren	22
5. Emploi	23
6. Le développement touristique	24
7. L'Office de Tourisme	25/26
8. La taxe de séjour	26
9. Schéma local de la randonnée	27/29
10. DFCI	30
Les compétences optionnelles	31
1. Halle de sports	31
2. Installations sportives	31
3. Ordures ménagères	31
4. SPANC	32
Les compétences facultatives	33
1. Urbanisme	33
2. La police intercommunale (Pic)	34/35
3. Culture	36/42
4. Matériel de Festivités	43
5. Transport	43/44
6. La petite enfance	45/48
7. Enfance et Jeunesse	48/50
8. Politique de la ville	50
9. La fourrière animale	50



édito

Dans mon édito de l'année dernière, j'évoquais l'importance du projet de territoire récemment adopté pour la construction de notre intercommunalité.

Vous constaterez dans ce rapport que de nombreuses actions ont déjà été engagées ou réalisées à la fin 2016, et plus encore lorsque vous lirez ces quelques lignes. Le projet de territoire constitue bien un approfondissement de l'intercommunalité, en ce sens qu'il est issu d'un consensus entre les élus (et même d'une unanimité lors de son adoption), et que dès lors, les projets engagés sont conformes à la feuille de route. Parmi ceux-ci, figure le centre culturel et de congrès pour lequel l'année 2016 est celle du lancement, l'année 2017 le choix de l'architecte et la poursuite des études de projet, quand 2018 sera celle du lancement des travaux.

2016 c'est aussi la relance de la coopération avec nos voisins de la communauté du Pont du Gard pour l'obtention du programme Leader, synonyme du soutien financier de l'Europe pour de nombreux projets publics et privés. Mais aussi l'intensification de cette coopération avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), préparé fin 2016 et concrétisé début 2017. De nouvelles perspectives s'ouvrent en matière touristique en 2018 et je m'en félicite.

Je ne peux terminer cet édito sans évoquer l'entrée de Moussac depuis le 1er janvier 2017, préparée au deuxième semestre 2016. Pour une intercommunalité, c'est toujours une promesse d'avenir d'être attractif aux communes environnantes.

« Il ne faut jamais faire de projet, surtout en ce qui concerne l'avenir » disait le facétieux Alphonse Allais. Je vous propose exactement le contraire, tant pour ce qui concerne les projets communautaires que notre attractivité territoriale.

Jean-Luc CHAPON
Président

Rapport d'activités dressé en application de l'article L5211-39 du CGCT qui doit être transmis chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre. Il doit faire l'objet d'une communication par le maire en conseil municipal.

Photo de couverture : Le Temps des Cerises à Saint Maximin
Photo ci-contre : Foissac
Photo dernière de couverture : La Capelle et Masmolène

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

LE TERRITOIRE

La communauté de communes est organisée autour d'une ville-centre de 9000 habitants, Uzès ville d'Art et d'Histoire et cité ducale et se situe au centre du département à proximité des agglomérations de Nîmes, Alès, Bagnols et même Avignon. Depuis le 1er janvier 2013, **31 communes** des communautés de communes de l'Uzège, du Grand Lussan et de l'ex canton de St Chaptès se sont unies pour constituer un ensemble cohérent.



Population totale	2011	2012	2013	2014	2015	2016	EVOLUTION 2015/2016 %	EVOLUTION 2011/2016%
Aigaliers	483	486	495	509	501	493	-1,60	2,07
Arpaillargues et Aureilhac	1019	1028	1042	1055	1071	1 066	-0,47	4,61
Aubussargues	338	353	356	355	348	340	-2,30	0,59
Baron	333	329	334	338	341	356	4,40	6,91
Belvezet	243	251	256	261	262	258	-1,53	6,17
Blauzac	1106	1126	1150	1185	1207	1193	-1,16	7,87
Bourdic	338	359	380	394	406	415	2,22	22,78
Collorgues	535	548	559	566	564	564	0,00	5,42
Flaux	339	324	321	318	315	326	3,49	-3,83
Foissac	357	379	401	416	430	424	-1,40	18,77
Fons sur Lussan	237	251	255	261	260	254	-2,31	7,17
Fontarèches	229	235	240	247	254	260	2,36	13,54
Garrigues Ste Eulalie	737	745	764	774	783	784	0,13	6,38
La Bastide d'Engras	223	219	220	216	214	213	-0,47	-4,48
La Bruguière	290	297	310	323	336	337	0,30	16,21
La Capelle et Masmolène	392	399	405	407	425	439	3,29	11,99
Lussan	475	482	489	501	512	510	-0,39	7,37
Montaren et Saint Médiers	1434	1487	1538	1561	1552	1 531	-1,35	6,76
Pognadoresse	199	215	219	229	239	244	2,09	22,61
St Dézéry	371	389	400	406	412	422	2,43	13,75
St Hippolyte de Montaigu	241	243	246	255	263	266	1,14	10,37
St Laurent La Vernède	715	721	727	734	756	771	1,98	7,83
St Maximin	665	685	705	711	702	707	0,71	6,32
St Quentin la Poterie	2994	3025	3044	3040	3038	3 035	-0,10	1,37
St Siffret	991	1032	1074	1081	1085	1 089	0,37	9,89
St Victor des Oules	261	280	284	292	299	307	2,68	17,62
Sanilhac Sagriès	883	904	918	932	951	963	1,26	9,06
Serviers Labaume	504	533	565	574	587	599	2,04	18,85
Uzès	8602	8755	8979	9058	9012	8 976	-0,40	4,35
Vallabrix	380	385	389	398	409	407	-0,49	7,11
Vallerargues	134	136	139	141	142	144	1,41	7,46
TOTAUX	26048	26601	27204	27538	27676	27693	0,06	6,32

Source INSEE : Population totale = Population municipale+ population comptée à part

LA GOUVERNANCE

Le conseil communautaire est composé de 56 délégués également conseillers municipaux des 31 communes membres. En 2016, il s'est réuni à 9 reprises pour traiter 127 délibérations dont 118 à l'unanimité. André Brunel, nouveau maire de Collorgues (remplacement de Jean-Marc Marchal (décès) ; démissionnaire en 2017) Jean-Pierre Rossi, adjoint au maire de Blauzac (remplacement de Denis Bouad conseiller démissionnaire) et Guy Attigui, conseiller municipal d'Uzès (remplacement de Bernard Gautier (décès)) ont rejoint le conseil en cours d'année.

Pour suivre les projets et préparer les conseils, le bureau est composé de 15 membres, le Président et les 14 vice-présidents. Tous en charge d'un domaine de compétence, ils animent les commissions de travail en relation avec les services.

La commission permanente est composée des mêmes membres que le conseil auquel s'ajoutent les 6 maires non délégués communautaires, les séances ne sont pas publiques. Elle est réunie lorsqu'il s'agit de débattre et décider sans adopter des délibérations. En 2016, 8 séances ont eu lieu.

Nombre des délégués par commune

- Aigaliers 1
- Aubussargues 1
- Baron 1
- Belvezet 1
- Bourdic 1
- Collorgues 1
- Flaux 1
- Foissac 1
- Fons Sur Lussan 1
- Fontareche 1
- Garrigues Sainte Eulalie 1
- La Bastide D'engras 1
- La Bruguiere 1
- La Capelle Masmolene 1
- Lussan 1
- Pougna-dresse 1
- Saint Dezery 1
- Saint Hippolyte de Montaigu 1
- Saint Laurent La Venede 1
- Saint Maximin 1
- Saint Victor Des Oules 1
- Sanilhac 1
- Serviers Et Labaume 1
- Vallabrix 1
- Vallerargues 1
- Arpaillargues 2
- Blauzac 2
- Saint Siffret 2
- Montaren et Saint Mediers 3
- Saint Quentin La Poterie 5
- Uzès 17



Président
Jean Luc CHAPON

1^{er} Vice-Président
Yvon BONZI

Délégation Générale

Vice-Présidents		Vice-Présidents	
Dominique VINCENT		Christophe GERVAIS	
Luc BOISSON		Pierre MICHEL	
Christophe PETIT		Zones d'activités économiques	
Tourisme		Politique de l'emploi	
Haut débit			
Sécurité			
Agenda 21			
DFCI			
Transports			
Schéma Local de la randonnée			
BOUYALA Christophe SAORIN Jean-Claude PEREZ Nicole VERDIER Fabrice CRESPIY Guy BARBERI Bernard GISBERT Pascal JEAN Gérard GODEFROY Didier BETIRAC Romain VALMALLE Marie-Françoise		PIETTE Alexis PIETTE Cindy CAUNAN Jacques BONNEAU Muriel DE SEGUNS Thierry BOUAD Denis GUERBER Michel KIELPINSKI Didier CRESPIY Guy PLATON Frédérique GUARDIOLA Joseph CHAPON Armelle BOUYALA Christophe	
BONNEAU Gérard PIETTE Cindy BETIRAC Romain PIETTE Alexis CAUNAN Jacques		BOUYALA Christophe RIEU Bernard GUERBER Michel TAVERNIER Eve BONNEAU Muriel BRUNEL André DELBOS Thérèse MAZIER Francis PESENTI Régine PEREZ Nicole BARBERI Bernard KIELPINSKI Didier VERDIER Fabrice	
Jean-Claude MANCHON		Marie-Michèle ALVAFO	
Frédéric PLATON		Michel GUERBER	
Urbanisme		Finances	
mutualisation des services		Agriculture	
Déchets ménagers			
PESENTI Régine VALMALLE Marie-France BONNEAU Muriel RAYSSIGUIER Nathalie TAVERNIER Eve AMALRIC Joel BOYER Daniel SEPET Caroline GUARDIOLA Joseph GODEFROY Didier PEUCHERET Séverine		AMALRIC Joel DE SEGUNS Thierry VEYRAT Luc SEROPIAN Frank PIETTE Alexis DELBOS Thérèse SEPET Caroline BOYER Daniel GODEFROY Didier GISBERT Pascal	
BONNEAU Gérard AMALRIC Joel JEAN Gérard RIEU Bernard FOUQUART Jean-Claude SAORIN Jean-Claude GISBERT Pascal KIELPINSKI Didier MAZIER Francis VERDIER Fabrice			

LES FINANCES EN 2016

La structure budgétaire de la CCPU est la suivante :

- Le budget général qui retrace la quasi-totalité de l'activité communautaire.
- Le budget sur la zone d'activités du Grand Lussan.
- Le budget annexe du Service d'assainissement non collectif.
- Le budget de l'office de tourisme est directement assuré par l'EPIC.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET GÉNÉRAL

(Hors opérations d'ordre)

A. Section de fonctionnement k€

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	1 499	013	Atténuations de charges	65
012	Charges de personnel	2 967	70	Produits des services	419
014	Atténuations de produits	5 548	73	Impôts et taxes	12 778
65	Autres charges de gestion courante	4 630	74	dotations et participations	2 907
66	Charges financières	26	75	Autres produits de gestion courante	19
67	Charges exceptionnelles	406	76	Produits financiers	0
			77	Produits exceptionnels	35
		15 079			16 632

B. Section d'investissement k€

Dépenses			Recettes		
16	Remboursement d'emprunt	82	10222	FCTVA	59
20	Immobilisations incorporelles	57	1068	Excédents fonctt capitalisé	0
204	Subventions d'équipement	805	13	Subventions d'investissement	88
21	Immobilisations corporelles	53	16	Emprunts	0
23	Immobilisations en cours	35			
opé	Aire camping-car	0	Opé	Aire camping-car	0
	Mise en tourisme	0		Mise en tourisme	0
	Mise en réseau bibli	0		Mise en réseau bibli	0

Maison petite enfance	0	Maison petite enfance	0
Maison de l'interco	86	Maison de l'interco	0
Matériel festivités	22	Matériel festivités	0
Pont des Charrettes	3	Pont des Charettes	11
Crèche St Quentin	61	Crèche St Quentin	32
Crèche Uzès	55	Crèche Uzès	31
Mas de Méze	0	Etude Mas de Méze	0
ZAE Les Sablas	60	ZAE Les Sablas	0
Communication	0	Communication	0
Pistes DFCI	111	Pistes DFCI	12
Centre Culturel	38	Centre Culturel	0
Lecture Publique	45	Lecture Publique	0
	1 520		148

L'exercice 2016 se termine avec un résultat de 179 k€ et un fonds de roulement de 2 985k€ (2 805k€ en 2015).

En 2016, il peut-être noté :

- Les dépenses de fonctionnement croissent de 13 831k€ à 15 079k€ (+9,02%) pour l'essentiel en raison des services transférés (et la réalisation de la provision de 406k€ relative à la ZAE de Lussan contrebalancée en recette de fonctionnement). Les charges à caractère général ont significativement augmenté (+18%), les frais de personnel ont cru de 30,1% de 2 282k€ à 2 967k€ (10 agents de la Médiathèque, structuration de l'encadrement de l'enfance/jeunesse, année pleine sur le contrat de ville, mesures fonctions publiques (GVT, valorisation du point 0,6% en juillet, reclassement PPCR)). Les atténuations de produits (pour l'essentiel les attributions de compensations aux communes et reversement de FNGIR à l'Etat) ont diminué de 7,7% à 5 548k€, soit le montant des diminutions de l'attribution de compensation pour les transferts des compétences lecture publique et enfance/jeunesse (502k€). Les autres charges de gestion courantes (subventions et participations obligatoires aux organismes dont est membre la CCPU) ont augmenté à 4 630k€ (+9,1% ; la diminution du reversement au Sictomu d'un côté, l'augmentation des reversements aux syndicats et les subventions et prestations de service pour les ALSH de l'autre côté).

- Les recettes de fonctionnement évoluent parallèlement de 14 725k€ à 15 745k€ (+6,9%, dont la contrepartie de la provision de 406k€), les points saillants sont les suivants.

Les produits des services (419k€) sont constitués essentiellement de la participation des parents aux structures petite enfance (236k€) et du remboursement de la mise à disposition des agents à l'OT (112k€).

Au titre des recettes fiscales directes, la CCPU a perçu 4 597k€ pour la TH (-0,1%, en raison d'une disposition de la LFI 2016 qui exonère de l'impôt certains ménages avec une compensation à compter de 2017), 889k€ de TFB (hausse de taux de 0,5 point et baisse de taux égale sur la TEOM sur les 2 secteurs, +18,5%), 66k€ de TFNB (+1,3%), 1 613k€ de CFE (+2,6%). Soit une progression faible de 86k€ (+1,2%).

La fiscalité transférée : 335k€ de Tascom (+12k€, +3,8%), 853k€ de CVAE (-9k€, -1% contre +15% en 2015) cette taxe est très fluctuante, et 211k€ d'IFER (+26%, 135k€ issus du photovoltaïque).

Pour la fiscalité indirecte, la TEOM (Sictomu + secteur territorial en régie) s'établit à 3 635k€ (-1,26% du fait de la baisse précédemment évoquée de 0,5 point de cette taxe), et la taxe de séjour à 143k€ (+1%).

Enfin le FPIC passe de 191k€ à 251k€ (+31%), il contribue ainsi à amortir la baisse des dotations.

Pour les dotations, la dotation d'intercommunalité a diminué de 740k€ à 523k€ du fait de la contribution à la résorption des déficits publics (-216k€). La dotation de compensation de l'ex-part salaire de la TP a diminué de 775k€ à 760k€. Les participations (CAF essentiellement mais aussi département) augmentent de 780 à 1 088k€ du fait des recettes de la CAF pour les ALSH et la perception de 2 années de la part départementale de 65k€ du conseil départemental pour l'Espace Entreprise Emploi. Les compensations fiscales évoluent de 414 à 528k€ (+27%). Au total, le chapitre des dotations et participations augmente de 2711k€ à 2 907k€ (+7%).

- En investissement, le niveau global de dépenses s'établit à 1 520k€. Elles concernent les fonds de concours pour 805k€ dont 800k€ pour les stades d'Uzès et 5k€ pour le programme aux communes (35k€ en RAR), 82 k€ en remboursement du capital des emprunts, 57k€ en études et achats de logiciel (logiciel unique petite enfance/enfance/jeunesse), et 53k€ d'achats de véhicules matériel de bureau et informatique. Les dépenses liées aux opérations figurent dans le tableau.

Les recettes ressortent à 148k€, dont 88k€ de subventions (DFCI principalement), 59k€ de FCTVA. Aucun emprunt n'a été souscrit.

I. Le compte administratif du budget annexe SPANC

Ce budget annexe a été créé en 2016 sous la nomenclature comptable M49 pour retracer la prestation de contrôle des installations d'assainissement non collectifs avec les trois syndicats du territoire, Sivom de Collorgues, SIAEPA de St Laurent la Vernède et SIAEPA de Lussan.

Il présente un résultat de fonctionnement positif de 3 K€.

II. Le compte administratif du budget annexe ZAE Grand Lussan

Ce budget annexe a été créé en 2016 sous la nomenclature comptable M14 pour gérer l'aménagement et la vente des lots de la zone d'activité du Grand Lussan.

Il présente un résultat de fonctionnement déficitaire de 429 K€, déficit constaté par une vente non réalisée ainsi que des écritures comptables d'absorption du déficit par la provision pour risques et charges depuis le budget général qui interviendront courant 2017.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2016 a été marquée par :

- L'intégration des agents de la médiathèque au 1er janvier 2016, suite à la prise de compétence lecture publique (9 agents)
- L'intégration du personnel de la micro crèche de Foissac au 1er février 2016 (5 agents)
- La mise à jour du document unique, intégrant les risques psychosociaux suite à une enquête menée auprès des agents
- La préparation de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) suite à un diagnostic des primes du personnel appliquées au sein de la communauté de communes et des discussions avec les représentants du personnel
- L'étude sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) effectuée par la Maison de l'emploi du Gard Rhodanien auprès de la CCPU et des communes volontaires

La masse salariale s'établit à 2 905 K€ en 2016 pour les agents de la communauté, hors rémunération des personnels extérieurs ou mis à disposition, soit 92 agents dont 76 % sont titulaires au 31 décembre 2016.

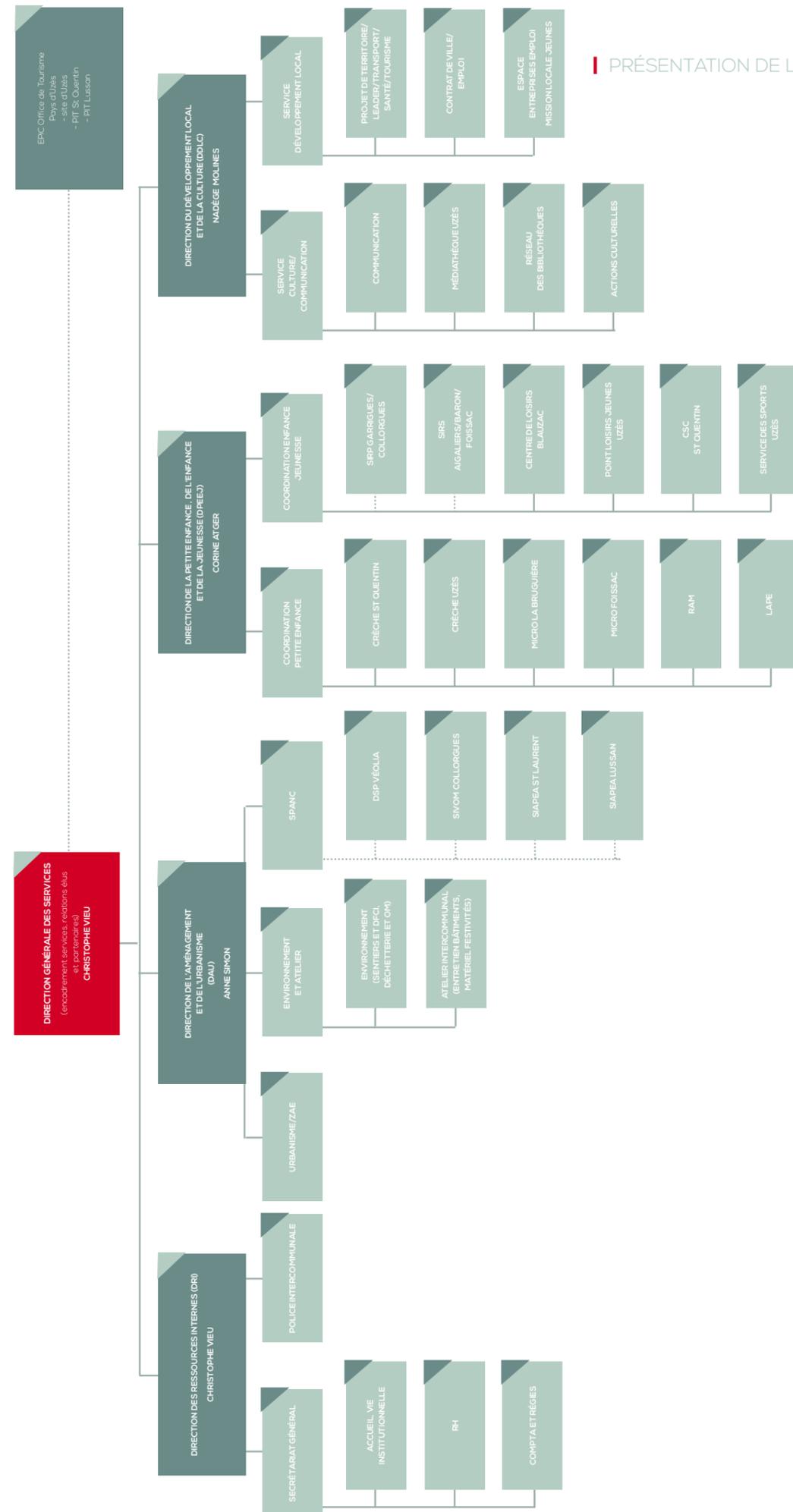
Les effectifs :

Répartition par catégorie des agents permanents en décembre 2016

	Titulaire	Non titulaires	Hommes	Femmes	Total	%
A	10	3	1	12	13	14
B	7	7	1	13	14	16
C	55	10	13	52	65	70
Total	72	20*	15	77	92	100

*Dont 8 CDI de droit public liés à la transformation des contrats associatifs de la crèche d'Uzès et des contrats de droit privé des micro-crèches de La Bruguière et de Foissac.

Position	Nb d'agents	Equivalent temps plein
Temps complet	70	65.29
Temps non complet	22	12.03
Total	92	77.32



Prestation de service, DSP, EPIC Associations

Nb : la DRI est mise à disposition du syndicat mixte du SCoT Uzège-Pont du Gard

LA COMMUNICATION

La communauté de communes décline sa communication sur différents supports à destination de la population, des élus, partenaires institutionnels et professionnels du territoire :

Le site Internet : www.ccpaysduzes.fr

Vitrine de la communauté de communes auprès des citoyens et des usagers, le site Internet comptabilise 23 342 visites fin 2016 (16 898 lors de son lancement en 2013), soit 48 visites en moyenne par jour et 73 % de nouvelles visites. Afin de répondre aux évolutions communautaires, il continue de se déployer en complément des autres supports de communication.

Une page facebook « communauté de communes Pays d'Uzès » lancée en 2014, permet de communiquer sur l'actualité de la CCPU, annoncer et partager ses événements sur les réseaux sociaux. Elle comptabilise aujourd'hui plus de 500 abonnés.

Une dizaine de publications dans le journal local « le Républicain d'Uzès et du Gard » avec deux pages dans le guide de l'été permettent de communiquer sur l'actualité et les animations de la communauté de communes.

La réalisation et la diffusion du magazine de la CCPU depuis 2013, distribué auprès des habitants du territoire (15 500 exemplaires), afin qu'ils puissent se tenir informés des évolutions et des projets de la communauté de communes. Deux magazines par an sont distribués (en décembre et en juin). Nouveauté en juin 2016, un agenda culturel et touristique du Pays d'Uzès est venu renforcer le magazine. Une formule qui permet de regrouper sur une même page les manifestations phares de l'été, à retrouver en 2017. Néanmoins, la distribution continue de poser problème.

Des annonces périodiques sur l'antenne de Radio France Bleu Gard Lozère en partenariat avec la ville d'Uzès et l'Office de Tourisme Pays d'Uzès pour communiquer sur la saison d'arts de la rue « Le Temps des Cerises », les marchés nocturnes du Pays d'Uzès ou bien encore sur les spectacles équestres du Haras d'Uzès.

Avec la prise des nouvelles compétences intercommunales au 1er janvier 2016, les logotypes et documents administratifs des directions ont été réadaptés ainsi que la création d'identités visuelles pour la médiathèque d'Uzès et le service enfance et jeunesse.



Site internet
www.ccpaysduzes.fr



Logos
Médiathèque
DDL
DPEEJ



Page Facebook



Magazine de la CCPU

LES COMPÉTENCES DE LA CCPU

La CCPU exerce trois types de compétences : obligatoires, optionnelles (choix dans une liste) et facultatives (choix libre). Elle les exerce de plein droit à la place des communes, dans le souci d'une plus grande efficacité de l'action publique. En 2016, la CCPU s'est vue confier par les communes la compétence Enfance/Jeunesse et lecture publique pour ce qui concerne la Médiathèque d'Uzès.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale sous réserve des dispositions de l'article 136 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement à compter du 1er janvier 2018

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

2° Politique du logement et du cadre de vie

2° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

3° Création, aménagement et entretien de la voirie

4° Action sociale d'intérêt communautaire :
 • Petite Enfance :
 - définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil, d'éveil et de socialisation des jeunes enfants d'âge préscolaire,
 - définition et mise en œuvre d'une politique d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

• **Enfance Jeunesse**
 - définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif de type extrascolaire, avec ou sans hébergements
 - définition et mise en œuvre d'une politique éducative, d'accompagnement et de soutien aux mineurs et à leurs familles.

5° Assainissement non collectif, et à compter du 1er janvier 2018 assainissement non collectif et collectif

6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1° Transports : mise en place de transports dédiés aux événements culturels ou touristiques, et aux foires et marchés du territoire

2° Sécurité publique :
 - définition et mise en œuvre d'une politique de protection des personnes et des biens à l'échelle communautaire ; la police intercommunale exerce ses missions sur l'ensemble du territoire communautaire ; dans les communes disposant d'une police municipale une convention réglera les conditions d'intervention des deux services
 - actions et participations à des organismes de prévention ou d'éducation œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance

3° Actions culturelles :
 - élaboration et mise en œuvre d'une programmation culturelle annuelle communautaire visant à organiser les manifestations intercommunales actuelles : le Temps des Cerises
 - élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication globale de l'offre culturelle du territoire

4° Fourrière animale : gestion d'un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde des animaux errants visés par la loi ou pris en charge d'un contrat de prestation de services assuré par un opérateur tiers

5° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :
 - étude, création, aménagement, extension, entretien, gestion d'équipements sportifs et culturels dont le caractère est unique sur le territoire, dont l'origine géographique des usagers excède le territoire d'une seule commune et sous réserve de l'accord du conseil municipal de la commune d'implantation
 - **en matière de lecture publique :**
 • la gestion et l'entretien de la médiathèque d'Uzès
 • l'animation du réseau des autres bibliothèques du territoire

Nouvelles compétences transférées au 1er janvier 2016.

LE PROJET DE TERRITOIRE : LA FEUILLE DE ROUTE COMMUNAUTAIRE

Afin de donner plus de cohérence à l'action communautaire et de cerner les priorités, les élus ont approuvé en 2015 le projet de territoire après une année de travail en concertation : 4 axes ont été développés en 20 orientations déclinées dans un plan d'actions approuvé à l'unanimité en conseil communautaire.

L'année 2016 marque la mise en route du plan d'actions avec le transfert des compétences «lecture publique» et «enfance jeunesse» en début d'année. Certaines opérations de l'Agenda 21 Grand Lussan sont reprises à l'échelle de l'intercommunalité, comme la plantation de jachères fleuries et Nettoyons la garrigue !

17 actions ont été réalisées soit 33% des opérations inscrites au plan d'actions.

Etat d'avancement des opérations à court terme selon les axes stratégiques

	Réalisées	En cours de réalisation	Non réalisées	Total
Axe 1: Solidarité, vitalité et bien vivre ensemble	2	1	1	4
Axe 2: Image, qualité de vie et identité locale	2	3	2	7
Axe 3: Attractivité et dynamisme économique	2	5	1	8
Axe 4: Aménagement durable et équitable	2	0	2	4

Une communication a été adressée aux conseillers communautaires et aux partenaires avec la diffusion d'un rapport de communication Projet de Territoire et une a été adressée à la population avec des articles dans le magazine de la CCPU et dans la presse locale.

Ce projet porte les perspectives des années à venir et l'ambition communautaire à court, moyen et long termes. Il est téléchargeable sur le site internet de la CCPU www.ccpaysduzes.fr.

PROGRAMME LEADER

L'Union Européenne a décidé de s'engager dans une nouvelle génération du programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (Leader) pour la période de 2014-2020.

Ce programme vise à soutenir la stratégie de développement d'un territoire, déclinée sous forme de plan d'actions. Il est financé par le Fond Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et vise d'une manière générale à encourager les initiatives innovantes ou expérimentales dans les territoires ruraux. Des actions portées sous maîtrise d'ouvrage publique et/ou privée peuvent être soutenues par des fonds européens Leader, assortis d'autres co-financements publics nationaux.



Table ronde avec la Présidente du GAL, Berengère Noguier

Suite à un appel à projet lancé par la région en 2014, la communauté de communes Pays d'Uzès a participé activement avec plus de 130 acteurs privés et publics à la construction de ce dossier. Le conseil régional a retenu la candidature du Pays Uzège-Pont du Gard sur la stratégie «Développer des synergies pour mieux vivre ensemble l'Uzège-Pont du Gard». Une enveloppe de 2 350 K€ est attribuée au territoire pour la période 2014-2020. Les vice-présidents Michel Guerber et Christian Petit sont membres du Groupe d'Action Locale.

La stratégie Leader du territoire Uzège-Pont du Gard s'articule autour de trois axes :

- Structurer un tourisme durable,
- Faire de la créativité un vecteur de développement économique
- Expérimenter de nouvelles approches pour renforcer la cohésion sociale

En 2016, Le comité de programmation a approuvé deux projets portés par la communauté de communes : la mise en réseau des bibliothèques et véhicule itinérant ainsi que l'étude de faisabilité pour la création d'un sentier d'interprétation et aménagements connexes sur le site de l'étang de la Capelle-Masmolène.

II. EXERCICE DES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 - Zone d'activités de Pont des Charrettes



Plus de trente ans après sa création, la zone d'activités de Pont des Charrettes connaît un regain d'activités. Après l'implantation de Mac Donalds, de nouvelles enseignes ont renforcé courant 2016 l'attractivité de la zone : Gifi, Feu Vert, King jouet...

Le lifting réalisé par la communauté de communes Pays d'Uzès en 2013 puis en 2015 (post-inondation) a permis de répondre aux nécessités d'adaptation à la fois techniques et réglementaires : reprise de revêtement, amélioration de l'éclairage public, espaces verts.

L'aménagement qualitatif de la zone permet d'assurer un environnement favorable au maintien et au développement des entreprises locales, de préserver un tissu économique porteur d'emplois durables, et de favoriser le développement des activités économiques non liées à l'afflux touristique et résidentiel.

2 - Zone d'Activités du Grand Lussan

Située à Lussan sur la route départementale 6 entre Alès (à 20 minutes) et Bagnols sur Cèze (à 20 minutes) et à proximité d'Uzès (à 15 minutes), la zone d'activités du Grand Lussan propose 8 lots disponibles immédiatement permettant des exonérations fiscales (zone de revitalisation rurale).

La communauté de communes Pays d'Uzès a pris acte de l'expiration du contrat de concession d'aménagement avec la SEGARD le 30 juin 2015, et a acheté pour un montant de 558 K€ l'ensemble des terrains destinés à être cédés aux tiers et non encore revendus, soit une superficie de 26 956 m².

Afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur la ZAE du grand Lussan, le conseil communautaire a décidé le 21 novembre 2016 de modifier le règlement pour autoriser un logement par entreprise, à condition qu'il soit rendu nécessaire pour assurer une fonction de gardiennage de l'activité et dans l'emprise du bâtiment principal.

La zone d'activités du Grand Lussan a accueilli en 2016 une nouvelle entreprise, une distillerie de plantes aromatiques, Lueurs du Sud.

3- Zone d'Activités du Mas de Mèze

La zone d'activités recense une trentaine d'établissements qui représentent plus de 150 emplois. La majorité des établissements sont liés au secteur artisanal mais aussi productif. Les surfaces utilisées sont diverses, de nombreux établissements sont en location.

La communauté de communes a réalisé une étude d'opportunité économique et de faisabilité technique. Le diagnostic d'opportunités économiques permet d'identifier une demande pour les activités du BTP, de l'artisanat et de la production :

- une demande des établissements liée aux secteurs présents,
- une demande des établissements qui nécessite un foncier plus adapté,
- une demande des entreprises en phase d'expansion qui nécessite de nouveaux locaux.

Une réflexion est en cours pour étendre la zone d'activités du Mas de Mèze. Sans attendre la communauté a acheté en 2015 un terrain de 1.6 ha à la commune afin de garantir cette extension.

4- Zone d'activités Les Sablas

Située à l'entrée d'Uzès, sur la commune de Montaren et Saint Médiars, en bordure de la RD 981, la zone d'activités Les Sablas est en cours d'aménagement.

La zone d'activités « Les Sablas » est une zone à vocation d'activités économiques, principalement commerciales ; elle est notamment destinée à accueillir les activités manquantes à l'échelle du bassin de vie, notamment dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne, de la santé, du bien-être et des loisirs, mais également des activités de services nécessaires à la population locale.



La procédure d'urbanisme retenue est la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). La communauté de communes a confié les études à la SEGARD.

Les acquisitions de terrains sont aujourd'hui terminées. Par délibération en date du 8 décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé le dossier de création de la zone.

L'ouverture à l'urbanisation de la ZAC « Les Sablas » est phasée avec :

- Une première tranche incluant les terrains situés au nord de l'ancien chemin d'Alès à Uzès et l'emplacement retenu pour le bassin de rétention, soit 4,31 ha.
- Une seconde tranche de 7,54 ha (elle-même divisée le cas échéant en plusieurs phases) correspondant à la moitié sud de la ZAC.

Les dossiers d'autorisation au titre de la police des eaux et de mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet sont en cours pour la tranche 1. Les enquêtes publiques organisées par la préfecture Monsieur le Préfet sont programmées à la rentrée 2017.

5- Emploi



L'Espace Entreprise Emploi, un outil incontournable

Plateforme innovante dédiée à l'emploi, l'espace a accueilli cette année 2016, 4374 personnes et 60 entreprises.

Il est ouvert à toutes personnes en recherche d'emplois, de formations et aux entreprises. La gestion de l'espace est confiée à la Mission Locale Jeunes du Gard Rhodanien Uzège, partenaire historique de la communauté de communes Pays d'Uzès.

L'Espace Entreprise Emploi s'inscrit pleinement dans la dynamique du territoire, visant à consolider les partenariats entre les pouvoirs publics, les entreprises locales, les chambres consulaires, le Pays Uzège Pont du Gard porteur du projet LEADER « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ».

Cet ancrage territorial a permis de rassembler les publics autour de forums de l'emploi, de rencontres professionnelles, d'ateliers, de collaborer avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique et d'envisager les mutations à venir. Les thématiques principalement abordées sont : l'inscription et utilisation de Pôle emploi, l'aide à l'embauche et à la formation, le travail de Techniques et Recherche d'Emploi, la reconversion professionnelle, les mesures à l'emploi, le droit du travail, la rupture conventionnelle, la gestion des carrières.

L'action « Horizon Entreprise » a été retenue en 2016 au titre de la programmation FSE (Fond Social Européen) du conseil départemental pour l'accompagnement vers l'emploi des publics en lien avec les entreprises du territoire.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 à 12h00	X	X	X	X	X
13h00 à 15h30	X		X	X	X
15h30 à 17h00					

6- Développement touristique

Si la communauté de communes a délégué dans le cadre de sa compétence tourisme, l'essentiel des missions à l'Office de Tourisme, elle mène par ailleurs des actions propres de développement et d'aménagement touristiques.

L'aire de repos et de services pour camping-cars à Fons sur Lussan

Mise en service en 2012, elle comprend une borne multiservices proposant les services suivants: robinet d'eau potable, robinet de rinçage, prise électrique européenne, vidanges WC rinçage intégré et kit antigel. Elle fonctionne avec un monnayeur via un système de jetons (vente des jetons 1,5 € aux commerçants de proximité qui les revendent 2 € aux usagers). Cette année, 60 jetons ont été vendus.

D'après les analyses de fréquentation, 300 nuitées ont été recensées sur l'aire de repos en 2016.

La fréquentation de l'aire se révèle plus importante au printemps et à l'automne et se fait plus discrète durant la période estivale. L'aire est utilisée tout au long de l'année, majoritairement par des randonneurs qui explorent la région pendant 2 à 3 jours.



7- L'Office de Tourisme



Lors de sa seconde année d'activités sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), l'Office de Tourisme s'est engagé dans un dispositif d'aménagement interne. Grâce aux subventions d'investissement allouées par la communauté de communes Pays d'Uzès, les locaux principaux de l'Office de Tourisme Pays d'Uzès (chapelle des Capucins à Uzès) ont bénéficié d'une mise à niveau technique portant sur un rééquipement conséquent des réseaux informatiques (câblage, PC, logiciels, sécurisation des données et maintenance), et téléphoniques (réseaux, matériels, abonnements, et maintenance). L'Office de Tourisme et la ville d'Uzès, propriétaire du bâtiment classé, ont travaillé conjointement sur l'installation d'une porte d'entrée vitrée automatisée (financée par la mairie d'Uzès), permettant au public dit « empêché » d'accéder facilement au rez-de-chaussée de l'OT.

Ces mises à niveau ont permis au personnel d'optimiser le temps consacré aux missions d'accueil et d'information, de promotion, d'animation et de commercialisation.

Outre ses actions classiques d'accueil, d'éditions, de visites guidées, de billetterie, etc... l'Office de Tourisme s'engage dans le développement de l'information et de la communication sur l'offre touristique :

*La borne interactive placée en vitrine et donnant sur la place Albert 1er donne accès à l'information touristique 24h/24. En 2016, elle enregistre 2214 visites (contre 2 831 en 2015, 3 236 en 2014 et 2 924 en 2013.).

*Le développement d'accès WIFI gratuit sur les communes volontaires de la CCPU lancé en 2012. En 2016, les 28 points d'accès équipés représentent 26287 connexions (contre 11 859 en 2015, 6 283 en 2014 et 5 013 en 2013).

*La mise en ligne du nouveau site internet de l'Office au printemps 2016. Plus adapté et ergonomique, il est une véritable vitrine de la qualité d'accueil et des services proposés aux visiteurs. Afin de renforcer la notoriété de la destination tout en se différenciant des territoires alentours, l'Office de Tourisme souhaite renforcer le positionnement du Pays d'Uzès comme étant une destination internationale de séjours et de loisirs, privilégiant le savoir-vivre, le savoir-faire, les traditions et la culture. Sur la page d'accueil, ce sont les prestigieux labels d'Uzès, ville d'art et d'histoire, Saint-Quentin la Poterie, ville et métiers d'art, Lussan, village de caractère et Plus beaux villages de France qui sont à l'honneur. Ces deux dernières communes bénéficient d'ailleurs d'un Point Info Tourisme.

Le site www.pays-uzes-tourisme.com, en langue française, totalise 125 375 visiteurs uniques en 2016 et les versions anglaises et allemandes seront quant à elles lancées au Printemps 2017.

A noter le développement des activités du service réceptif (commercialisation) de l'OT pour 2016. Plus de 30 conventions commerciales ont été engagées avec des partenaires du territoire (hébergeurs, restaurateurs, sites touristiques et activités de loisirs) et l'OT. Les produits touristiques vendus, principalement aux groupes de visiteurs, ont permis de générer un chiffre d'affaire de plus 50 000 €. Les actions de promotion et commercialisation se poursuivent avec des projets de vente en ligne sur le site Internet, programmés en fin d'année 2017.

Parmi les actions engagées par l'Office de Tourisme en 2016 et soutenues par la CCPU, les marchés nocturnes de l'été sur le Pays d'Uzès dont l'OT est partenaire qui ont rencontré un vif succès et se poursuivront en 2017. A noter également, la reconduction des partenariats avec le Comité de Promotion Agricole d'Uzès pour le soutien à la promotion des animations liées aux filières trufficoles, oléicoles et vinicoles ou encore avec le Haras national d'Uzès pour les visites guidées estivales et son nouveau spectacle équestre estival.

8- La taxe de séjour

Instaurée sur l'ensemble du territoire communautaire par délibération du 21 janvier 2013, la taxe de séjour permet de financer le développement et la promotion touristique du territoire Pays d'Uzès.

Les hébergeurs sont chargés de collecter la taxe auprès de leurs locataires, de déclarer trimestriellement le nombre de nuitées et le montant à la communauté de communes et de reverser la taxe au Trésor Public. Le montant de la taxe de séjour est calculé au réel en fonction de la catégorie de l'hébergement par personne et par nuit.

Depuis le 1er janvier 2015 le Département du Gard a institué une taxe additionnelle à la taxe de séjour dont le montant a été fixé à 10% du montant perçu au titre de la taxe de séjour.

Années	Hébergements	Nuitées	Recettes
2013	428	178470	148189
2014	403	187493	154122
2015	455	192847	136192
2016	487	198856	142950

En euros

Le nombre d'hébergeurs continue de croître, essentiellement en catégories non classés et 4/5 étoiles, entraînant une hausse des nuitées soumises à la taxe de séjour et, in fine, une hausse des recettes par rapport à 2015, avec des tarifs similaires.

La comparaison du produit fiscal avec 2014 et 2013 est aléatoire, compte tenu que les tarifs étaient supérieurs et les catégories de classement différentes avant la réforme nationale.

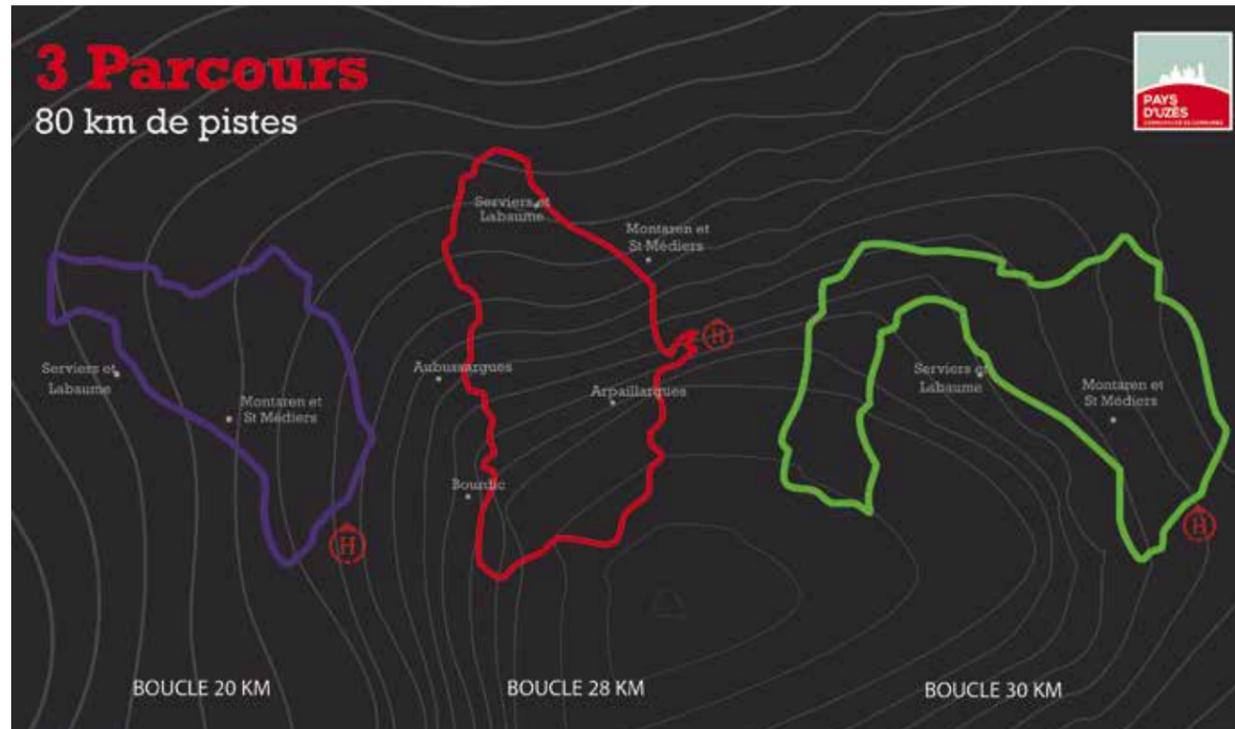
9- Schéma local de la randonnée

Les réseaux des communautés de communes du Pays Uzège - Pont du Gard sont interconnectés et la signalétique conforme à la Charte du conseil départemental. Le schéma local de la randonnée représente 610 kms pour les 31 communes de la CCPU. Il intègre également les circuits proposés dans le cadre du centre VTT de l'Uzège et les pistes d'endurance autour des Haras Nationaux d'Uzès. Les sites les plus significatifs du point de vue patrimonial, historique ou paysager (ex : Capitelles à Blauzac, Concluses et Garrigues à Lussan, les charbonnières à Aigaliers, les carrières de meule à St Quentin la Poterie, vallée de l'Eure à Uzès...) sont mis en valeur par la pose de panneaux d'interprétation. La communauté de communes, en partenariat avec différentes associations, coordonne l'entretien et la gestion des chemins de randonnées (débroussaillage, commande et remplacement des lames, poteaux directionnels...).

Depuis janvier 2014, le centre social intercommunal de St Quentin la Poterie prend en charge l'entretien des chemins de randonnée du territoire, hormis une boucle sur la vallée de l'Eure dont le balisage et le petit entretien sont assurés par l'association «Le Transfo». La CCPU, quant à elle, s'occupe en régie du balisage, seule une petite partie reste confiée à l'association Rando-Cèze sur le secteur de Lussan. Les cartoguides « Collines et Vignobles autour d'Uzès » ; « Garrigues et Concluses autour de Lussan » et « Massif et Gorges du Gardon » reprennent le réseau des sentiers des 31 communes de la CCPU. Ils sont vendus au prix public de 5 €.



Pistes d'endurance



La communauté de communes a aménagé 80 kms de pistes d'endurance équestre, notamment utilisées dans le cadre des Finales Nationales des Jeunes Chevaux d'Endurance chaque année en octobre, mais aussi, toute l'année. Les interventions sont effectuées ponctuellement sur les points du parcours présentant des difficultés particulières pour les montures et les cavaliers afin de leur offrir des conditions optimales de courses.

Les travaux, suivant les besoins, consistent en l'approvisionnement et la mise en place de sable, ou en scarification, broyage et mise en forme ou en terrassement. Ces finales qui, courant octobre depuis plus de 15 ans, attirent plus de 600 cavaliers venus de la France entière et même de l'étranger, font de l'Uzège un pôle important de l'endurance, deuxième discipline équestre en France. En 2016, c'est ainsi 19 508 € TTC qui ont été engagés.

VTT

En partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C), l'Association Uzès Vélo Club et l'Office de Tourisme Pays d'Uzès, la communauté de communes Pays d'Uzès a créé et développé un site V.T.T autour d'équipements, de prestations de qualité. Le tracé «en marguerite» d'une distance d'environ 270 kms est composé de différents parcours présentant un intérêt touristique et sportif. Trois points de départs : Uzès, Saint Quentin la Poterie, Saint-Siffret. Le niveau de difficulté varie en fonction des itinéraires identifiés par 4 couleurs qui correspondent à des degrés de difficultés différentes.

Pour assurer la pérennité du sentier, les circuits empruntent un maximum de voies communales ou publiques. Certains parcours traversent des forêts gérées par l'Office National des Forêts, un circuit traverse la Réserve Naturelle des Gorges du Gardon. La communauté de communes a financé l'opération. Elle prend à sa charge l'achat des adhésifs de balisage mais en confie la pose et l'entretien au club local Uzès Vélo Club. L'aménagement comprend : les balises, les panneaux, les cartes d'itinéraire, les plans de poche...



10 – Défense de la Forêt Contre les Incendies (D.F.C.I)



Le réseau des pistes de Défense des Forêts Contre l'Incendie a pour objectif majeur de permettre un accès rapide au plus près d'un départ de feu. C'est pour cette raison que l'aménagement préventif du territoire joue un rôle fondamental dans l'efficacité de la lutte.

Les pistes DFCI sont classées selon 3 critères :

- La largeur de la chaussée (6 ou 4 mètres)
- Les caractéristiques du débroussaillage
- La densité des aménagements complémentaires à la piste (aires de retournements, aires de croisements, signalisation...).

Cette distinction dans le niveau de classement des pistes est nécessaire car elle permet de concentrer l'investissement nécessaire à la création et à l'entretien régulier des bandes débroussaillées dont l'intérêt stratégique est reconnu. A l'issue de l'étude du plan de massif, certaines pistes sont retenues alors qu'elles ne répondent pas aux critères minimaux requis, elles doivent donc faire l'objet d'une normalisation. Chaque année, la CCPU, sur proposition du conseil départemental du Gard, réalise des travaux d'entretien et de normalisation des pistes DFCI. Les travaux sont subventionnés à 17% par l'Etat et à 63% par l'Europe. La CCPU finance les 20% restants. En 2016, des travaux de remise en état. Suite aux dégâts d'orage d'octobre 2014, ont été réalisés sur les pistes : U40 (Blauzac) – U41 (Blauzac) – U65 (Montaren St-Mediers) – U75 (Montaren St-Mediers) – Y64 (St Maximin) pour un montant de 26 K€ TTC, subventionné par l'Etat à hauteur de 15 K€ TTC. Des travaux de normalisation ont parallèlement été réalisés sur les pistes : U18 (Montaren St-Mediers, St Quentin la Poterie, Uzès) – U23 (La Bastide d'Engras) – U57 (La Bruguière) – U45 (St Laurent la Vernède) pour un montant de 116 K€ TTC, subventionné à hauteur de 80% (30% Etat et 50% FEADER), soit un reste à charge pour la CCPU de 23 K€. Des conventions ont été signées avec le syndicat mixte du Mont Bouquet, les SIVU de l'Yeuseraie et du massif du Gardon afin d'optimiser la gestion des travaux et la répartition des coûts.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1- Halle de sports du collège Trintignant : quartier Mayac à Uzès

La livraison du bâtiment est prévue courant juin 2017. L'enveloppe prévisionnelle s'élève à 4 610 000 € TTC.

La communauté de communes Pays d'Uzès participe à hauteur de 20 % au financement de cette construction, finance la voie d'accès, les trottoirs, l'éclairage public et en totalité 24 des 28 places de stationnement nécessaires au fonctionnement de la halle de sports pour les associations, et met à disposition un agent pour le gardiennage et l'entretien.

Ce nouvel équipement sportif répondra à la demande des scolaires et aux attentes des associations dès la rentrée scolaire 2017.

2- Des installations sportives modernisées pour tous

La CCPU envisageait la création d'un stade d'honneur sur le site de la zone d'activités des Sablas à Montaren et St Médiars. Par souci d'économie et d'efficacité et après examen du projet, celui s'est substitué à la réhabilitation des deux stades existants sur Uzès : le « Refuge » dédié au club de rugby et aux écoles et « Pautex » pour le football et les écoles.

Des pelouses synthétiques de dernière génération ont été posées durant l'été 2016 sur les deux équipements. La dernière phase des travaux prévoit la création de deux nouveaux vestiaires, un bureau et la couverture des tribunes au stade du Refuge.

Ces installations rénovées permettent ainsi de satisfaire les besoins des clubs (620 licenciés) et des scolaires et offriront de nouvelles perspectives pour les centres de loisirs du territoire et activités périscolaires. Avec ces travaux de modernisation, la durée d'utilisation hebdomadaire des stades s'accroît en passant de 15 h jusqu'à maximum 80 h sur une durée de vie de 10 ans. Le coût des travaux s'élève à 1 600 K€ HT. Sous maîtrise d'ouvrage communale, la CCPU a apporté son soutien financier en versant une participation de 800 K€.

3- Ordures ménagères



La CCPU exerce la compétence juridique de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Dans la pratique, l'exécution concrète de la collecte et du traitement est confiée au SICTOMU sauf pour les communes d'Aubussargues, Baron, Blauzac, Bourdic, Collorgues, Garrigues Sainte-Eulalie et Saint-Dézéry dont la CCPU a récupéré la délégation de service public pour la collecte, ainsi que pour la gestion de la déchetterie en régie directe.

La CCPU fixe le taux et perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son produit est intégralement reversé pour le financement du service. Depuis le 1er janvier 2015, la TEOM s'applique à l'ensemble des communes du territoire sur deux secteurs. La déchetterie de Choudeyrague est réservée gratuitement aux dépôts des particuliers

4- S.P.A.N.C

résidant sur ce deuxième secteur ainsi qu'à la commune de Saint-Chaptes via une convention. Le SITOM Sud Gard assure le traitement des déchets sur ce secteur. Les communes dont la collecte des ordures ménagères est assurée par le SICTOMU ont accès aux déchetteries de Lussan et d'Uzès. Les communes de Blauzac et Bourdic, quant à elle, bénéficient des services de la déchetterie de Sainte-Anastasie via une convention avec Nîmes Métropole. L'entrée de Moussac en 2017, permet à nouveau à ses habitants d'accéder à la déchetterie.

Le SPANC contrôle les installations existantes d'assainissement autonome et les installations neuves dans le cas d'une construction ou d'une réhabilitation.

Pour les communes de Blauzac, Flaux, La Capelle et Masmolène, St Hippolyte de Montaigu, St Maximin, St Quentin la Poterie, St Siffret, St Victor des Oules, Sanilhac Sagriès, Uzès, Vallabrix, Pognadoresse, La Bastide d'Engras, le SPANC est confié par DSP à la société Véolia Eau.

Depuis le 1er janvier 2016, la communauté de communes Pays d'Uzès est substituée de plein droit pour la compétence SPANC au SIVOM de la région de Collorgues, au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Lussan et au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Lussan;

L'activité du SPANC sur la communauté de communes suite à la réalisation des contrôles diagnostics est aujourd'hui restreinte ; le temps consacré au SPANC par les agents ne justifie ni un temps complet, ni même un mi-temps. Le SPANC constitue une mission annexe au regard de leurs missions principales que sont l'eau et l'assainissement collectif ;

Aussi afin d'éviter une rupture dans la continuité du service public et pouvoir être opérationnel dans les meilleurs délais, la communauté de communes Pays d'Uzès a signé avec les syndicats des conventions de prestation de service.

La communauté de communes Pays d'Uzès devra à la date du 1er janvier 2018 avoir mis en conformité ses statuts avec l'article 64 de la loi NOTRe, qui prévoit notamment que les communautés de communes exerceront la totalité de la compétence « assainissement », la mention « tout ou partie » accolée à cette compétence dans l'article L.5214-16 du CGCT ayant été supprimée.

La communauté de communes Pays d'Uzès a mandaté un bureau d'étude pour étudier le transfert des compétences eau et assainissement, soit pour 2018, soit pour 2020.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1- Urbanisme

Depuis 2006, le service urbanisme instruit, pour le compte des communes y adhérant par convention, l'ensemble des autorisations du droit des sols : permis de construire, de démolir ou d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme.

Le service apporte un appui technique d'aide à la décision, le dépôt des demandes se fait exclusivement en mairie et le maire reste seul compétent pour la signature des actes.

Un logiciel est mis à disposition des communes par lequel leur sont diffusées des données utiles comme le cadastre, les photos aériennes du territoire, la cartographie des chemins de randonnées, etc...

Le départ d'un instructeur d'urbanisme, le souhait exprimé par les agents d'évolution de carrière ont conduit la communauté de communes à revoir courant 2016 l'organisation du service. La recombinaison de l'équipe et des missions a permis de ne pas remplacer l'agent. Différentes mesures présentées en bureau communautaire ont été mis en place, elles correspondent aux pratiques habituelles des EPCI qui instruisent pour le compte des communes.

1 - La question de la participation du service urbanisme aux réunions d'élaboration de révision, de modification des documents d'urbanisme (P.L.U, P.O.S, carte communale) :

Les communes sont invitées à transmettre pour avis simple le projet de règlement élaboré par le bureau d'étude, pour éviter les rédactions ambiguës pour l'instruction. Le service ne participe pas aux réunions

2 La décision de ne plus instruire les certificats d'urbanisme de simple information :

Le CUa renseigne sur les règles d'urbanisme applicables au terrain, les limitations administratives au droit de propriété, la liste des taxes et participations d'urbanisme. L'absence de réponse de la mairie au terme du délai d'instruction de 1 mois vaut délivrance d'un certificat tacite.

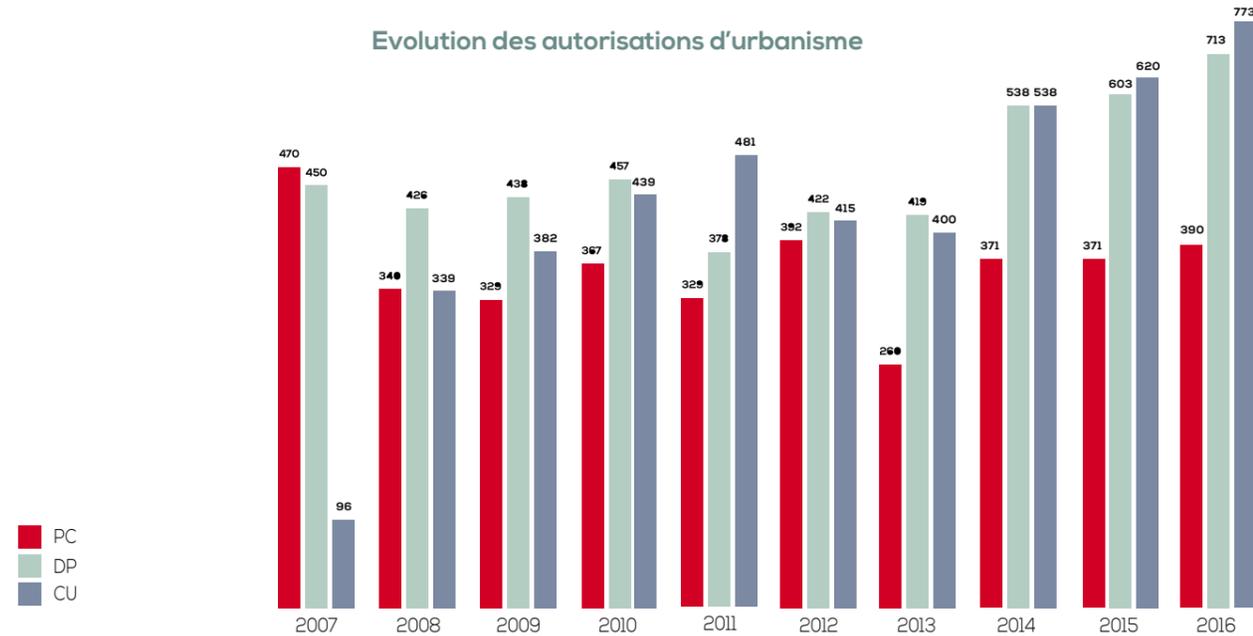
Le logiciel d'urbanisme est mis à disposition des communes qui souhaiteraient toutefois continuer à répondre à ces demandes. Une formation a été proposée par le service, et les notaires informés de cette décision par courrier.

3. L'ouverture du secrétariat le matin, l'après-midi est consacrée à l'instruction des dossiers. Le service reste disponible en cas d'urgence.

Naturellement, et contrairement à de nombreuses intercommunalités qui ont pris l'instruction des actes d'occupation des sols en juillet 2015 à l'occasion du retrait de la DDTM (Alès Agglomération, Communauté de Communes du Pont du Gard par exemple), le service reste gratuit pour les communes.



Evolution des autorisations d'urbanisme



L'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol des communes d'Aubussargues, Bourdic, La Bruguière, Pognadoresse, Vallérargues relève de la compétence de l'Etat dans l'attente de l'établissement d'un document d'urbanisme.

2- La police intercommunale (PIC)

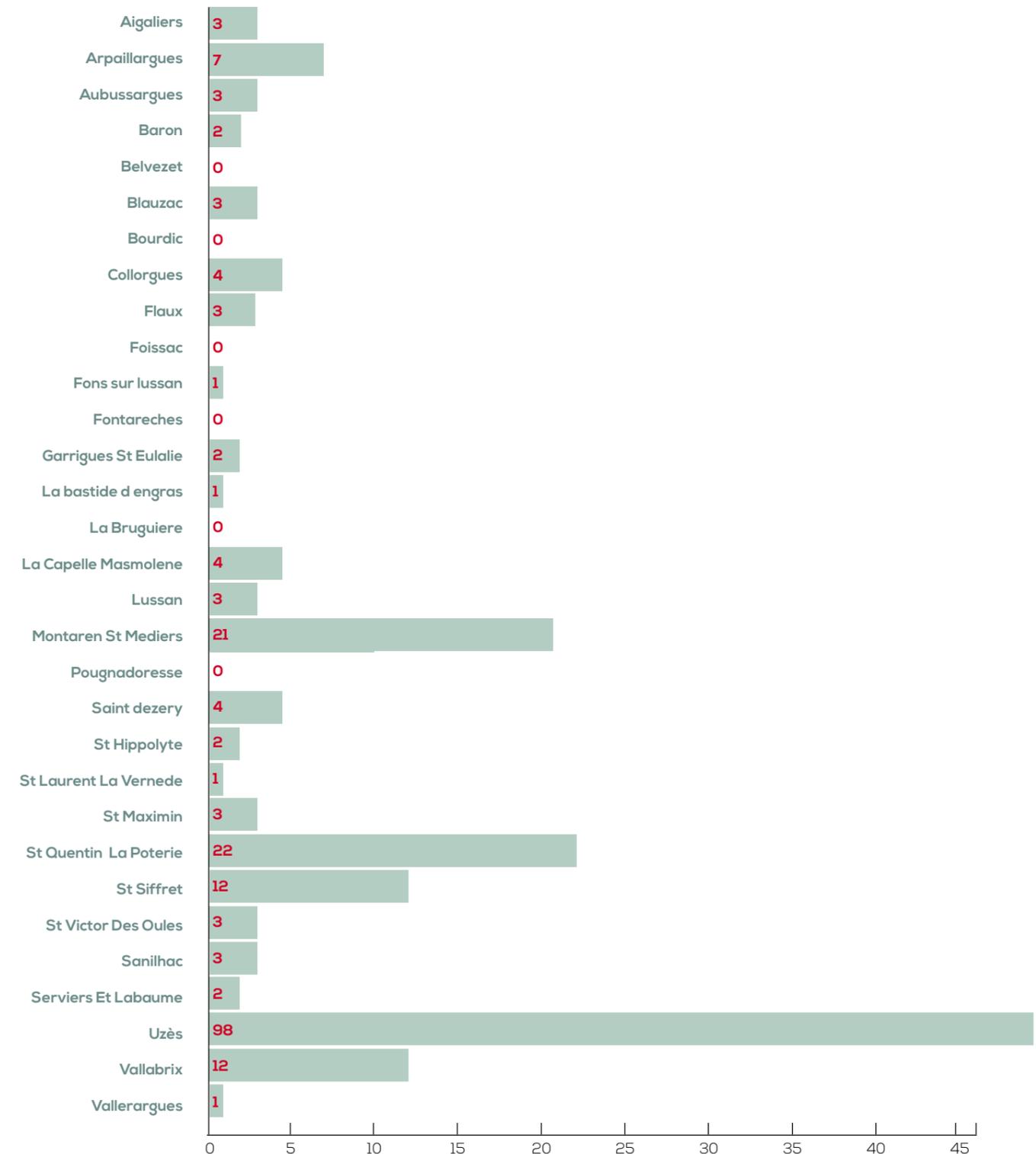
Le service de la Police Intercommunale Pays d'Uzès a effectué 220 interventions lors de l'année 2016, essentiellement pour les motifs suivants : tapage, cambriolage ou tentative et agression sur la voie publique plutôt qu'en soutien à la Gendarmerie Nationale. Ceci correspond au recentrage des missions sur les interventions de proximité envers la population.

Pour cela, les horaires du service ont évolué :

- Un horaire d'hiver 18h00 à 03h20 du (1er Octobre au 31 Mars) avec accentuation des missions de surveillance des commerces, principalement lors de la fermeture.
- Un horaire d'été 19h00 à 04h20 du (1er Avril au 30 Septembre) avec ciblage des missions par la surveillance lors des diverses manifestations nocturnes sur le territoire de la CCPU.

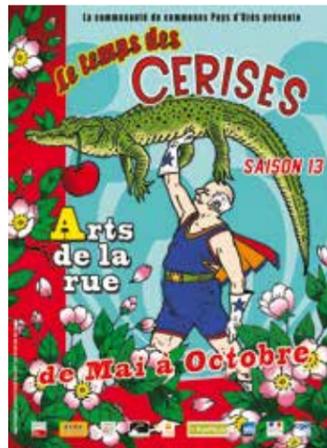
Ainsi, lors des festivités d'été, la présence nocturne (en réponse aux différents maires des communes concernées) a permis l'interpellation par les agents de la PIC, d'un individu venant de commettre un vol à l'arraché, sur deux personnes vulnérables.

Interventions de la PIC par Communes en 2016



3- Culture

Compétente en matière d'actions culturelles d'intérêt communautaire, la communauté de communes organise les événements suivants tout au long de l'année :



Temps des cerises

La Saison d'Arts de la Rue « Le Temps des Cerises » pour sa 13^{ème} édition,

S'inscrivant dans la politique régionale et départementale de développement du spectacle vivant, cette programmation tout public et gratuite met sous les feux de la rampe, des compagnies locales émergentes et des artistes venant d'un peu partout de France et d'Europe (12 spectacles : théâtres de rues, fanfares proposées sur les 6 dates programmées en 2015).

Pour cette 13^{ème} saison et devant le succès rencontré (1750 personnes en 2015), la communauté de communes a choisi de reconduire et d'étendre la programmation en proposant non pas 6 dates mais 8 dates de mai à octobre en 2016 (16 spectacles : théâtres de rues, fanfares)...

La direction artistique et la coordination du projet sont assurées par la compagnie locale « le Ratatouille Théâtre » en partenariat avec la CCPU.

Chaque soirée est organisée en coopération entre les communes partenaires, Le Ratatouille Théâtre et le tissu associatif local (comité des fêtes, associations de parents d'élèves, amicales des chasseurs,...) et se termine par un repas de quartier convivial.

Pour la première fois, le Temps des Cerises s'est invité à Uzès dans le quartier prioritaire Mayac. En collaboration avec le service politique de la ville, deux graffeurs nîmois ont réalisé une performance artistique durant la soirée. Les deux fresques sont aujourd'hui visibles au collège J-L Trintignant.

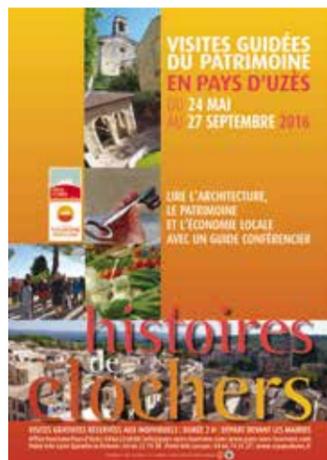
Les visites guidées du patrimoine dans les villages « Histoires de clochers (9^{ème} édition)

Ces visites guidées gratuites de 2h00 permettent de lire l'architecture, le patrimoine et l'économie locale avec une guide conférencière agréée et interprète de mai à septembre.

En 2016, 28 dates ont été proposées sur 13 villages, dont 10 visites précédant les marchés nocturnes du Pays d'Uzès, et une moyenne de 50 personnes par visite.

Les nouveaux villages proposés à la visite chaque année sont maintenus l'année suivante (rotation tous les 2 ans afin que chaque commune du territoire puisse bénéficier de l'opération). Quatre nouveaux villages du territoire ont bénéficié de cette opération en 2016 : Garrigues Ste Eulalie, Sanilhac Sagriès, St Quentin la Poterie et St Siffret.

Cette initiative sera reconduite en 2017 avec trois nouveaux villages proposés à la visite.



Visites guidées



Lussan se livre - Invité

La manifestation littéraire « Lussan se livre » pour sa 13^{ème} édition

Rendez-vous habituel des passionnés de littérature, le festival a eu lieu à Lussan, le dernier dimanche d'août. Plus de 2 000 visiteurs viennent chaque année à la rencontre d'une cinquantaine d'auteurs et profitent des animations tout au long de la journée. Organisée précédemment par la CCPU avec l'implication de bénévoles, cette manifestation littéraire est désormais portée par l'association « Le Grand Lussan se Livre », composée des mêmes bénévoles.

La CCPU, dans le cadre de sa politique d'aide au tissu associatif local et sur des événements particuliers, continue de soutenir cette manifestation culturelle à dimension intercommunale à hauteur de 3 000 €.

Les subventions aux manifestations culturelles

La CCPU soutient des événements bien identifiés à dimension intercommunale dans le domaine des spectacles vivants, des arts plastiques et des traditions locales.

En 2016, ce sont 7 associations qui ont bénéficié du soutien financier de la CCPU, soit un total de 4 000 € attribué pour des festivals de musique, festival européen des arts céramique, spectacles vivants, concerts comme par exemple :

- Le Collectif du Pois Chiche Masqué
- L'office culturel de St Quentin la Poterie avec les deux festivals :
- l'Accordéon Plein Pot, Terralha
- Le festival du conte en Uzège
- Game of Pots
- Les agités du local
- Autres rivages avec le festival des musiques du monde

Compte tenu de la compétence des communes sur l'action culturelle, ces soutiens cesseront à l'avenir.

LECTURE PUBLIQUE

La communauté de communes assure depuis le 1er janvier 2016 la compétence lecture publique avec la gestion et l'entretien de la médiathèque d'Uzès ainsi que l'organisation de la mise en réseau des bibliothèques/médiathèques municipales du territoire.

• Médiathèque d'Uzès

Depuis le 1er janvier 2016, la médiathèque d'Uzès est passée du statut municipal à celui d'intercommunal, dans une perspective plus globale d'une mise en réseau des bibliothèques sur le territoire.

Créée en 1995 dans un hôtel particulier (15e-19e s.) alliant architecture ancienne et contemporaine, la médiathèque d'Uzès propose sur 5 niveaux, un espace littérature et documentaire pour les adultes, un

espace presse, une salle de travail avec un espace numérique, un espace audiovisuel, une bibliothèque jeunesse, une salle de conférences et de projections, un espace d'exposition.

Elle propose gratuitement la consultation et le prêt de livres, magazines, CD, DVD, CDRom, liseuses, ressources numériques sur place et à distance. L'utilisation des postes informatiques, l'accès au Wifi et un accompagnement aux technologies numériques avec des ateliers réguliers sont également ouverts à tous.

Elle mène un programme d'action culturelle très diversifié : expositions, conférences, ateliers, projections, heure du conte... Elle accueille régulièrement les établissements scolaires d'Uzès de la maternelle au lycée, ainsi que les crèches, et développe de nombreux partenariats avec les structures et associations locales.

Elle propose également un service de portage de documents en maisons de retraite.

La médiathèque en chiffres :

- 72.400 documents (dont 13.470 revues)
- Ouvrages adulte : 33.129 (dont fonds patrimonial : 12.890)
- Ouvrages jeunesse : 16.601
- Fonds audiovisuel : 9.200 (6.053 CD, 2.586 DVD, 561 CDRom)
- Revues : 78 titres d'abonnements (59 en secteur adulte, 19 en secteur jeunesse)
- 4.500 inscrits, dont 2.000 d'Uzès et 2.500 de l'Uzège
- 2.351 élèves accueillis en 2016
- 23h30 d'ouverture hebdomadaire
- 1.300 m2 de surface sur 5 niveaux
- 9 agents
- Numérique : 14 postes en accès libre, wifi, 2 liseuses, 7 ressources d'autoformation, 1 abonnement à une plateforme de VOD

Lors de l'année 2016, une refonte complète du réseau informatique de la médiathèque a été opérée grâce aux fonds européens Leader.

La médiathèque s'est dotée d'un nouveau logo aux couleurs de la CCPU et d'un visuel coloré et vivant.

Grâce à un partenariat avec la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou, elle propose depuis 2016 des ressources numériques d'autoformation : langues, mises à niveau dans les savoirs de base, bureautique, etc. D'autre part, un abonnement à une plate-forme de VOD a été contracté, qui permet à ses usagers de visionner un film de chez eux, à l'heure qu'ils veulent.

Evoluant vers le concept de « Bibliothèque 3e lieu », la médiathèque développe, parallèlement à ses activités traditionnelles de prêt de documents, des espaces et des services permettant de créer de la sociabilité et des activités participatives. Dans cet esprit, les extérieurs sont désormais dotés de tables et de chaises, pour des pauses de lecture en plein air, ou tout simplement de détente, autour d'un café ou d'une boisson fraîche, disponibles aujourd'hui grâce aux distributeurs placés à l'entrée de la médiathèque.

D'une manière générale, la médiathèque d'Uzès va continuer sa « mutation » vers la bibliothèque 3e lieu, avec une attention spéciale envers le public jeune et celui le plus éloigné de la culture (grainothèque, concerts, animations diverses, ...), en privilégiant les partenariats avec la DRAC, le Département et la Région.

• Réseau des bibliothèques

La mise en réseau des bibliothèques propose d'améliorer et de renforcer l'offre de lecture publique sur le territoire en mutualisant les moyens.

Le réseau intercommunal fonctionne sur l'ancien territoire du Grand Lussan depuis octobre 2013. Il est composé de :

- 3 bibliothèques (à Fons sur Lussan, La Bastide d'Engras et Lussan) et 2 médiathèques municipales (à Belvezet et à St Laurent la Vernède)
- 4 Points Relais en Mairie (à La Bruguière, Fontarèches, Pognadoresse et Vallérargues) où le lecteur peut récupérer et retourner des ouvrages réservés en ligne
- 10 bénévoles et 2 salariés investies dans le réseau
- 1 catalogue commun sur le portail www.lecturepaysduzes.cassioweb.com
- 17 946 documents (livres, revues, CD, DVD)
- 1 carte unique, gratuite et utilisable dans tout le réseau
- L'ensemble des bibliothèques est équipé (matériels informatique et logiciel), le portail internet actif et le catalogage des fonds terminés. Une animatrice accompagne les bibliothèques et les points relais, aide au fonctionnement et au développement du réseau, et assure la navette qui livre les ouvrages sur le territoire.
- 74 ouvrages réservés en ligne sur 6 mois en 2016
- 533 inscrits depuis octobre 2013, soit 18% de la population ex CC Grand Lussan (52 nouvelles inscriptions en 2016)
- 4 521 visiteurs sur le portail

Des problèmes de serveur (ralentissement) et arrêt prolongé du portail web ont engendré une baisse significative des réservations et visiteurs sur le portail en 2016.



Identité visuelle de la Médiathèque d'Uzès



Patio de la médiathèque

2^{ème} édition de Résonance, la fête du réseau des bibliothèques

Le 18 juin 2016, la commune de Saint Laurent la Vernède accueillait la fête du réseau des bibliothèques « Résonance » avec un stand de présentation des bibliothèques/médiathèques et dons de livres/expositions ainsi qu'un spectacle gratuit de théâtre « Les Diablogues » de la Compagnie la Plateforme. Cette manifestation sera repensée en 2017 dans le cadre du nouveau réseau de lecture publique.

Le réseau était présent à la manifestation littéraire « Lussan se Livre » le 28 août 2016. Il a accompagné les bibliothèques du réseau pour l'organisation de :

- un spectacle/concert « Live in ma cuisine » à la médiathèque de Belvezet en mars dans le cadre du Printemps des Poètes
- la mise en place de « pochettes surprises » tout l'été dans les structures et à la médiathèque d'Uzès ; Le principe étant de proposer aux lecteurs l'emprunt d'une pochette où 3 documents sont prêtés (livres, revus, DVD...) durant juillet et août en plus du prêt habituel
- une conférence d'Alain Delage à propos de son ouvrage « Les diversités d'un Gard insolite ou secret », le 5 novembre à Lussan.



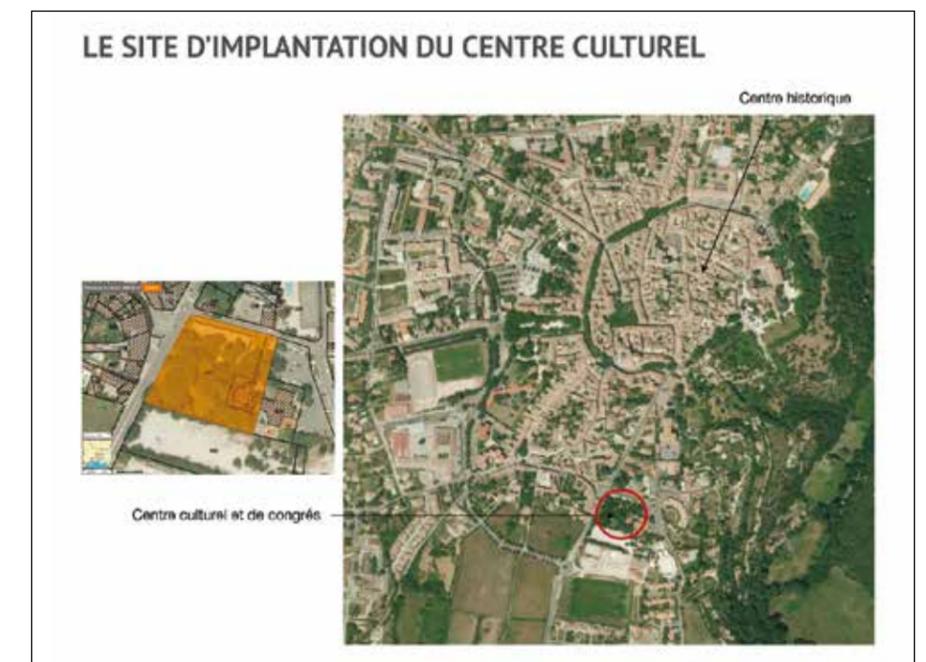
Résonance 2016

Plus largement et de manière transversale avec les services de la direction du développement local et de la culture de la CCPU, le réseau participe à l'opération « Nettoyons la Garrigue » (organisation d'une balade contée à la vallée de l'heure à Uzès) et à la mise en place et l'animation de « Bibliothèque au Soleil » dans le quartier prioritaire des Amandiers à Uzès ; opération reconduite en 2017 dans le cadre du contrat de ville. Enfin, le réseau travaille également en partenariat avec le service petite enfance de la CCPU pour la manifestation « Des livres pour les tout-petits, quelle idée?!... » (réalisation d'un concours photo en 2016) et participe au comité de lecture petite enfance créé en mars 2015.

Dans le cadre du nouveau réseau élargi aux 31 communes, l'année 2016 a été marquée par la mise en place d'un dispositif de pilotage et de suivi technique du projet avec différentes réunions tout au long de l'année. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau, des conditions préalables à la mise en réseau ont été adoptées en conseils communautaire et municipaux en septembre. Fin 2016, 19 communes se sont engagées dans le réseau élargi dont la bibliothèque de Moussac qui le rejoindra en 2017. L'opération « mise en réseau des bibliothèques et bibliothèque itinérante » (refonte de l'architecture informatique de la médiathèque d'Uzès, achat du logiciel intercommunal, véhicule pour la bibliothèque itinérante (achat et aménagement)) a fait reçu le soutien financier de l'Europe via les fonds LEADER, 48 916 € soit 64 % du coût total, de l'Etat (7160 €), de la Région (3200 €) et du Département (2000€).

Création d'un centre culturel et de congrès

A la suite de la validation du programme architectural technique et fonctionnel en mai 2016, un concours restreint d'architecture et d'ingénierie sur esquisse a été lancé en septembre. Plus de 100 candidatures ont été déposées à l'automne. Après analyse, le jury de concours composé d'élus et de maîtres d'œuvres, a retenu trois équipes d'architectes pour travailler sur l'esquisse du bâtiment. Le lauréat du concours est le cabinet DE-SO. Le lancement des travaux est prévu début 2018, pour une livraison fin 2019.

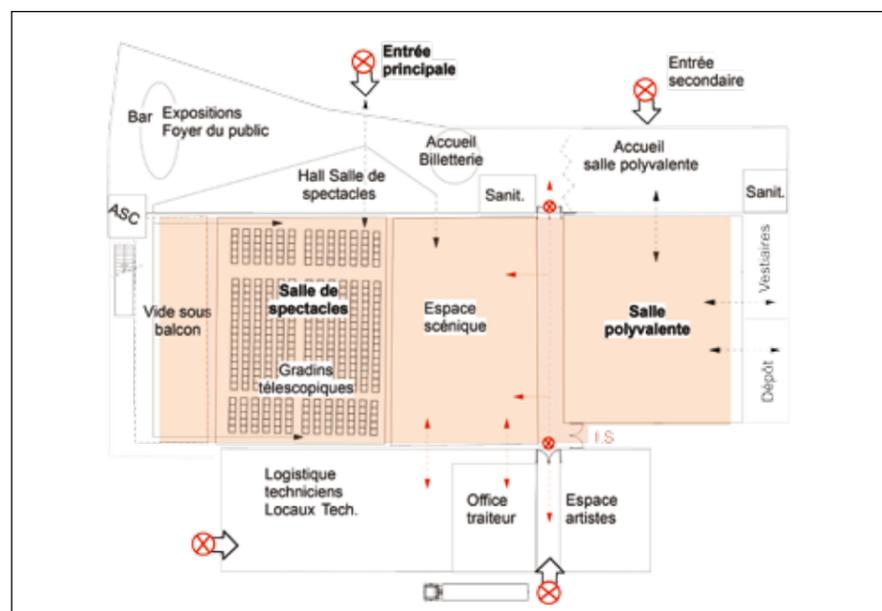


Le coût estimatif de l'opération s'élève à environ 6 M € HT (travaux et honoraires).

Projet phare de l'intercommunalité, implanté à Uzès sur le site du Refuge, ce futur bâtiment de 1840 m² sera entièrement modulable et proposera deux salles, une grande salle destinée aux spectacles et congrès de 500 à 900 spectateurs et une salle dédiée aux activités locales. Ces deux salles peuvent, soit fonctionner indépendamment, soit s'associer pour créer une salle unique pour les événements exceptionnels pouvant accueillir 1470 personnes. Outre sa vocation culturelle et grâce à ses différents espaces, ce nouvel équipement permettra l'accueil de congrès et colloques. Véritable outil au service du développement culturel, touristique et économique du Pays d'Uzès, l'un des objectifs de ce nouvel espace sera de proposer une programmation culturelle régulière, de qualité et accessible à tous.

Dans le cadre de la préfiguration du centre, une mission spécifique est confiée dès janvier 2017 à Sébastien Toureille, nouveau directeur artistique du Temps des Cerises en 2017, en collaboration avec la direction du développement local et de la culture de la CCPU afin :

- D'élaborer un diagnostic partagé du territoire (connaissance du paysage culturel local, départemental et régional)
- De concevoir un projet artistique et culturel (écriture du projet, réflexion sur la programmation artistique, élaboration d'un budget prévisionnel)
- De promouvoir le projet au niveau local, départemental et régional avec constitution d'un réseau culturel autour du projet.



4- Matériel de festivités



La communauté de communes Pays d'Uzès dispose d'un service de prêt de matériel de festivités à destination des communes membres. Les communes intéressées envoient une demande de réservation de matériel auprès du secrétariat de la CCPU, dans un délai de 6 semaines avant la manifestation, qui accuse réception et confirme le prêt de matériel si celui-ci est disponible.

A charge de la commune concernée d'organiser le transport du matériel réservé, depuis le dépôt jusqu'au site de la manifestation et inversement. Le matériel de festivités est entreposé sur trois sites (Lussan, St Quentin la Poterie et St Laurent la Vernède), le principal étant situé sur la commune de St Quentin la Poterie. Le stock du matériel de festivités est composé de 967 chaises, 45 tables rondes et 97 rectangulaires, 4 podiums, 2 planchers de bal, 38 grilles d'expo, 211 barrières taurines (dont 18 avec portes) et colliers, 16 barrières de chantiers, 93 barrières de villes, 9 tentes, 1 pupitre avec micro, 1 compteur électrique.

5- Transport

Les navettes vers les marchés locaux

Depuis le 1er juin 2013, la communauté de communes assure gratuitement le transport des habitants vers les marchés locaux. Suite à la fusion des lignes au départ de St Dézéry et d'Aubussargues, six circuits quadrillent le territoire au départ de Baron, La Capelle et Masmolène, Lussan, Sanilhac-Sagriès, St Dézéry et St Hippolyte de Montaigu selon deux secteurs :

- un secteur nord avec un service de navettes de mai à septembre, assuré par la société Arlaud
- un secteur sud avec des navettes vers le marché d'Uzès toute l'année, assuré par la société STD Gard.

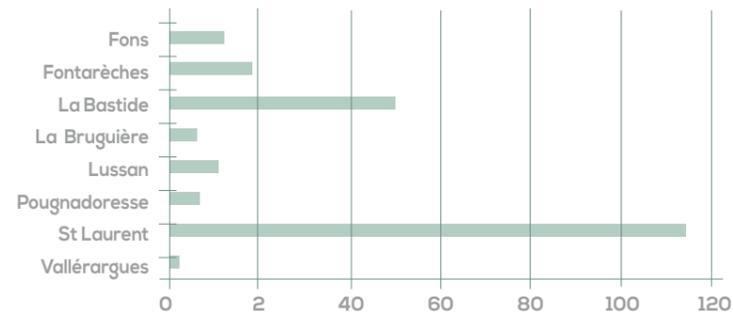


7770 voyageurs vers les marchés locaux en 2016

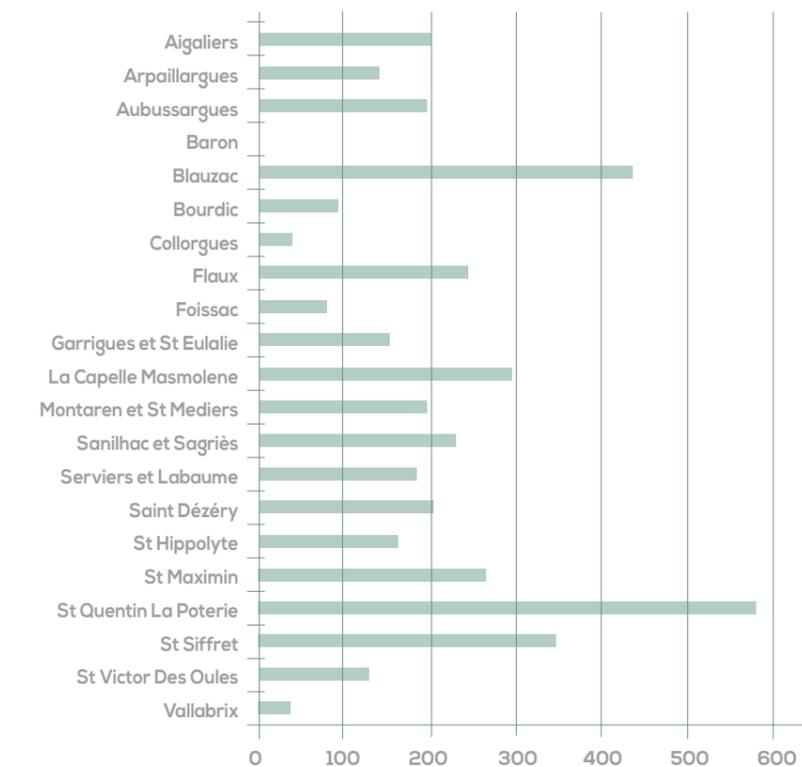
Les 21 trajets réalisés à partir du secteur nord ont permis à 221 personnes de se rendre sur les marchés d'Uzès (167) et de St Quentin (54), la destination de Bagnols sur Cèze ayant été supprimée pour faible fréquentation.

Concernant le secteur sud, 7770 passagers ont utilisé le service des navettes pour se rendre au marché d'Uzès contre 7824 en 2015 (soit 30 samedis). La ligne de « La Capelle-Flaux-St Siffret-St Maximin-Uzès » est la plus fréquentée suivie par celles de St Hippolyte de Montaigu et de Sagriès.

Nombre d'usagers par communes du secteur nord en 2016 (4 mois)



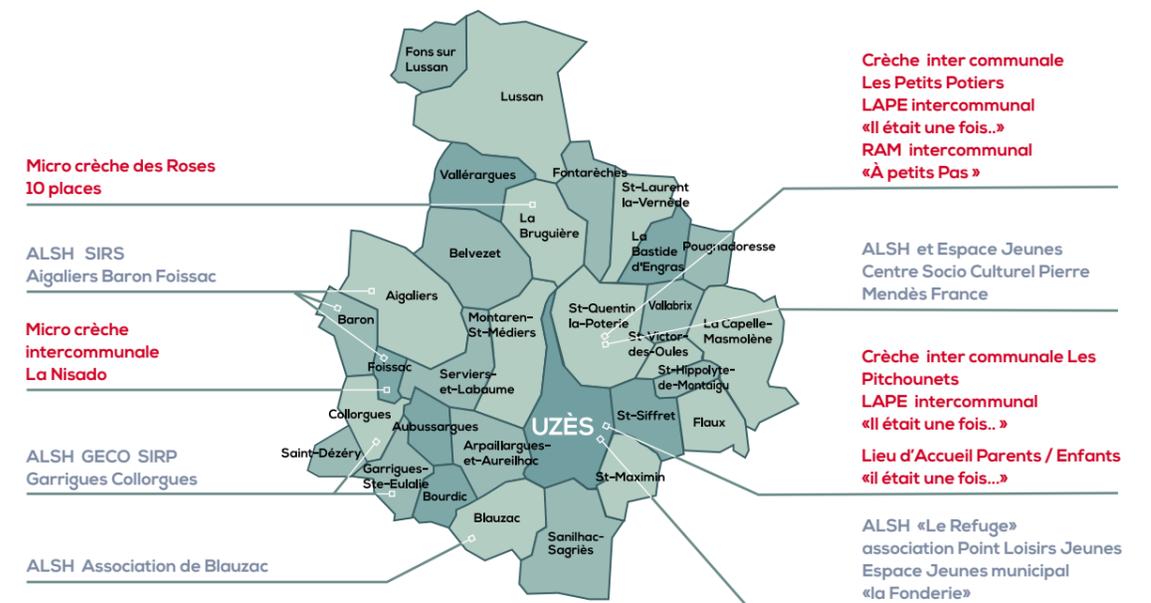
Nombre d'usagers par communes du secteur sud en 2016



6- Petite enfance

2016 : une année marquée par la prise de compétence enfance jeunesse et de nombreuses évolutions dans l'offre de service petite enfance

Suite à l'étude de territoire menée tout au long de l'année 2015, la communauté de communes a étendu au 1er janvier 2016, sa compétence petite enfance à l'enfance et à la jeunesse. Ainsi les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) présents sur le territoire intercommunal ont été intégrés à la direction petite enfance, sans modification pour l'année 2016, du mode de gestion qui reste associatif, communal ou syndical selon la structure

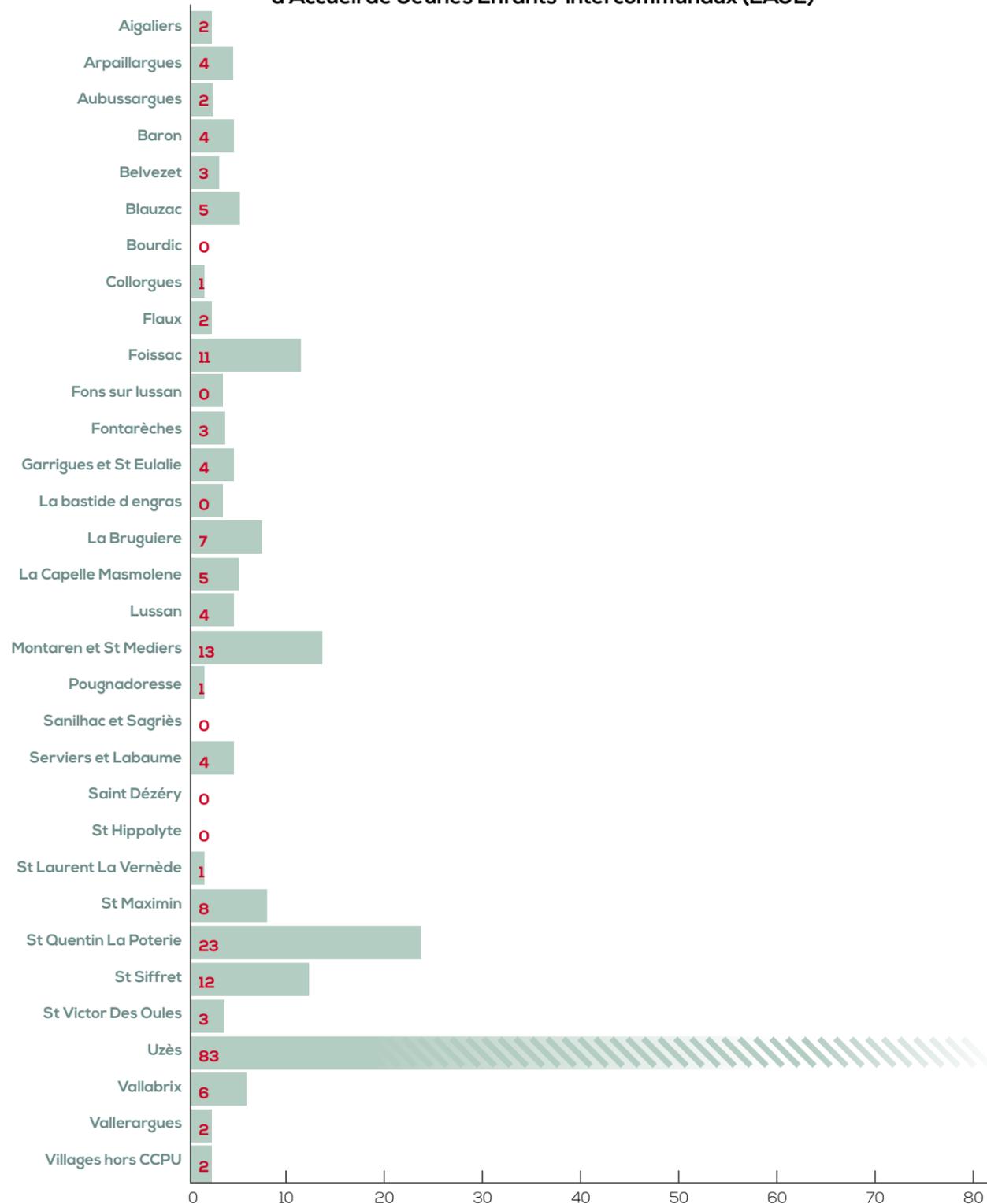


Les structures d'Accueil Petite Enfance

Les différentes structures du service répondent à des missions et des valeurs communes en matière d'accueil du jeune enfant et de sa famille (éveil de l'enfant, respect et vivre ensemble).

Structure	Mode de gestion	Capacité d'accueil	lieu	Horaires d'ouverture	Nombre d'agents
Multi accueil «Les petits potiers»	CCPU	35	St Quentin la poterie	7h30-18h30	18
Multi Accueil «Les pitchounets»	CCPU	43	Uzès	7h30-18h30	19
Micro crèche «Les Roses»	CCPU	10	La Bruguière	7h30-18h30	7
Micro crèche «La Nisado»	DSP Présence 30 AMPAF	10	Foissac	7h30-18h30	7
LAPE «Il était une fois...»	CCPU	/	St Quentin la poterie Uzès	Lundi 9h-12h00 Mercredi 15h-18h Jeudi 15h-18h	2
RAM « A petits pas »	Nombre d'assistantes maternelles en activité sur le territoire CCPU		Capacité d'accueil sur le territoire CCPU		
	95		288		

Répartition des enfants accueillis sur les différents Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants intercommunaux (EAJE)



Les points forts de l'année 2016 pour la Petite Enfance

• Passage en régie directe de la micro crèche de Foissac au 1er février 2016

Intégration du personnel de la micro crèche à la CCPU en CDI de droit public. Processus de stagiairisation des agents de catégorie C démarré en automne 2016.

Restructuration de l'équipe sur le même modèle que la micro crèche des Roses :

- Augmentation du temps de travail des agents et mise à jour des fiches de postes.

- Isabelle Renaud, directrice de la crèche d'Uzès assure la double direction Uzès / Foissac, sur le même modèle de fonctionnement que Saint Quentin/ la Bruguière.

• 4^{ème} édition « Des livres et des tout- petits ...Quelle idée ?! du 31 mai au 17 juin 2016

Quelques chiffres... sur la fréquentation des actions ouvertes au public

- Spectacles TITRAIN = 336 enfants et 150 adultes
- Ateliers médiathèques = 20 enfants et 22 adultes
- Conférence Catherine Dolto 10 juin 2016 = 175 personnes
- Journée d'étude du 17 juin 2016 « Musique, langage et littérature - l'éveil culturel du tout petit » organisée en partenariat avec l'Agence Quand les livres relient et cofinancée par le ROTARY CLUB PAYS D'UZES = 134 participants.
- Conférence Patrick Ben Soussan 17 juin 2016 = 160 personnes
- Conte Tane petit âne = 20 enfants environ
- Concours photos = 24 candidats

Soit plus de 1 000 participations au total...

Travaux de rénovation et d'aménagement des crèches pendant l'été 2016

- Fin des travaux peinture sur les EAJE de Saint Quentin la Poterie et d'Uzès ;
- Changement des sols souples intérieurs et extérieurs pour St Quentin, intérieurs pour Uzès ;
- Aménagement de l'espace extérieur à la micro crèche de Foissac.

Au total 143 177.83 € de travaux financés à hauteur de 86 753.83 € par la Caf dans le cadre des plans de rénovations annuels des EAJE.

Au 1^{er} septembre :

- **Ouverture d'une 3^{ème} séance d'accueil au Lieu d'accueil parents enfants sur le quartier prioritaire d'Uzès**, le mercredi de 14h30 à 17h30 à l'Ecole Maternelle du Pas du Loup.
- **Création de 10 places d'accueil collectif supplémentaires** : 5 places sur la crèche de Saint Quentin la poterie et 5 places sur la crèche d'Uzès
- **Harmonisation des horaires d'ouverture sur les 4 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant** pour un accueil des enfants et des familles de 7h30 à 18h30.
- **Création d'un pôle de remplacement interne au service petite enfance** : 2 postes ont été créés afin de favoriser une autonomie de fonctionnement et une continuité de service dans les cas d'absences de personnels.
- **Achat d'un logiciel de gestion commun** à l'ensemble des services petite enfance- enfance- jeunesse, formation des agents utilisateurs pour une mise en service au 1er janvier 2017.



Les premières actions Enfance Jeunesse...

Le début de l'année 2016 a été consacré à la structuration du nouveau service, au cadrage administratif avec les partenaires de l'intercommunalité et à la prise de contact avec les différents gestionnaires.

La ligne de travail de l'année a tourné autour de 3 axes : coordonner, harmoniser et développer.

Mise en place de « rencontres ALSH » : dans l'objectif d'impulser la mise en place d'actions communes et de permettre l'échange des pratiques.

Formation en intra sur le thème « hygiène en restauration collective » organisée par la CCPU. Participation des encadrants et responsable de cuisine petite enfance et de chaque site ALSH.

LABO DE RUE # 1^{ère} Edition : Participation des Accueils Collectifs de Mineurs au LABO DE RUE sur la 2^{ème} semaine des vacances de Printemps (initiation à l'art urbain et animations scientifiques)

Harmonisation des tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Au 1er septembre 2016, l'ensemble des Accueils de Loisirs du territoire ont adopté une grille de tarification unique. Ainsi quelle que soit la structure fréquentée, les familles bénéficient des mêmes tarifs.

Relooking de l'espace jeunes « La Fonderie » à Uzès

La Ccpu a financé le réaménagement de l'espace jeune d'Uzès animé par le service Sport et Loisirs de la commune sur délégation de la CCPU. Ceci a contribué à redynamiser la fréquentation de ce service ouvert à l'ensemble des jeunes du territoire (proximité des lycées) et de rendre le lieu plus accueillant.

Préparation du transfert en régie directe de 4 ALSH du territoire : Uzès, Blauzac, Garrigues et Moussac, commune entrante au 1er janvier 2017 sur le territoire intercommunal.

Création de l'ALSH multi sites du PAYS D'UZES

Ecriture du projet éducatif des Accueils Collectifs de Mineurs de la CCPU.

7-Enfance et Jeunesse

Les structures enfance jeunesse du territoire

Structure	Mode de gestion	Age du public	Lieu
ALSH Centre Socio Culturel Pierre Mendès France	Associatif- convention d'objectifs et de moyens	3 à 13 ans	St Quentin la poterie
ALSH «Centre de loisirs de Blauzac»	Associatif- convention d'objectifs et de moyens	3 à 11 ans	Blauzac
ALSH Aigaliers	Sirp Aigaliers /Baron/Foissac convention de prestation de service	3 à 11 ans	Aigaliers
ALSH Point Loisirs Jeunes	Associatif- convention d'objectifs et de moyens	3 à 11 ans	Uzès
ALSH Géco	SIRS Collorgues/Garrigues convention de prestation de service	3 à 11 ans	Garrigues Ste Eulalie
Espace jeunes Centre Socio Culturel Pierre Mendès France	Associatif- convention d'objectifs et de moyens	11 à 17 ans	St Quentin la poterie
Espace Jeunes « La Fonderie »	Mairie d'Uzès – convention de prestation de service	11 à 17 ans	Uzès



Identité visuelle ALSH

Harmonisation des tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Au 1er septembre 2016, l'ensemble des Accueils de Loisirs du territoire ont adopté une grille de tarification unique. Ainsi quelle que soit la structure fréquentée, les familles bénéficient des mêmes tarifs.

Relooking de l'espace jeunes « La Fonderie » à Uzès

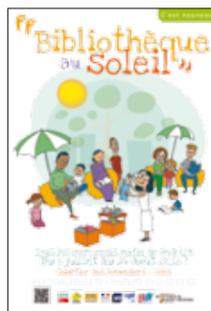
La Ccpu a financé le réaménagement de l'espace jeune d'Uzès animé par le service Sport et Loisirs de la commune sur délégation de la CCPU. Ceci a contribué à redynamiser la fréquentation de ce service ouvert à l'ensemble des jeunes du territoire (proximité des lycées) et de rendre le lieu plus accueillant.

Préparation du transfert en régie directe de 4 ALSH du territoire : Uzès, Blauzac, Garrigues et Moussac, commune entrante au 1er janvier 2017 sur le territoire intercommunal.

Création de l'ALSH multi sites du PAYS D'UZES

Ecriture du projet éducatif des Accueils Collectifs de Mineurs de la CCPU.

8- La politique de la ville



Depuis l'entrée du quartier dans le dispositif en 2015, la communauté de communes propose des actions au sein du quartier prioritaire d'Uzès (Amandiers, Mayac, Saint Génès). La politique de la ville au travers de son contrat établi pour 5 ans intervient sur les champs de la cohésion sociale, du développement économique et du renouvellement urbain.

Accompagnée par les associations départementales, une dynamique collaborative et participative se construit grâce à l'appel à projet annuel. Le conseil citoyen quant à lui consolide son rôle d'ambassadeur des habitants et permet de mieux cibler leurs besoins.



Pour la première année, le festival du « Temps des Cerises » s'est invité dans le quartier avec « Le cerisier dans mon quartier » à Mayac, le 2 juin tout comme « Bibliothèque au soleil » aux Amandiers durant l'été, deux initiatives intercommunales qui ont connu un vif succès et qui permettent de donner un nouveau souffle à ce quartier.

17 actions ont été financées à hauteur de 48 650 €.

9- La fourrière animale

La prise de compétence de la CCPU s'est effectuée à l'échéance de la majorité des contrats communaux, soit le 1er juillet 2013. Un marché à procédure adaptée signé avec la SACPA (fourrière animale de Vallérargues) pour les 31 communes sur une durée d'un an renouvelable jusqu'à 3 ans à compter du 1er janvier 2014 (26k€ HT/an). L'objet du marché est la capture, le ramassage, le transport, la garde des animaux errants sur la voie publique. Les demandes d'intervention sont à formuler au 04.66.72.82.86 (astreinte au 06.83.81.62.08).



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS

9 av. du 8 mai 1945 - BP 33122 30703 UZÈS Cedex - tél. 04 66 03 09 00 - www.ccpaysduzes.fr